



# Compte rendu de réunion publique

---

18 juillet 2024

Réunion de clôture : « Et après le débat ? »

Echassières



PROJET DE MINE  
DE LITHIUM  
DANS L'ALLIER

ORGANISÉ PAR



---

**SALLE/ADRESSE :** Centre socioculturel Daniele Chammartin, Le Bourg, 03339 Echassières

---

**PARTICIPANTS :** 100 participants dans la salle et 40 personnes connecté.es en ligne

---

**DÉBUT > FIN :** 18h03 à 21h22

---

**Commission particulière du débat public (CPDP) :**

**M. Mathias BOURRISSOUX CPDP**

**Commission nationale du débat public (CNDP) :**

**M. Marc PAPINUTTI CNDP**

**Intervenants :**

<b>M.</b>	<b>Frédéric DALAIGRE</b>	<b>Maire d'Echassières</b>
<b>Mme</b>	<b>Pascale TRIMBACH</b>	<b>Préfet de l'Allier</b>
<b>M.</b>	<b>Nicolas HARDOUIN</b>	<b>DDT</b>
<b>Mme</b>	<b>Daniela LIEBETEGGER</b>	<b>Imerys</b>
<b>M.</b>	<b>Fabrice FREBOURG</b>	<b>Imerys</b>
<b>M.</b>	<b>Pierre ROUEN</b>	<b>RTE</b>
<b>Mme</b>	<b>Audrey DEUDON</b>	<b>Association des communes minières</b>
<b>M.</b>	<b>Alan PARTE</b>	<b>Imerys</b>
<b>M.</b>	<b>Loïc CHENAL</b>	<b>Imerys</b>



**dp**  
DÉBAT  
PUBLIC

PROJET DE MINE  
DE LITHIUM  
DANS L'ALLIER

ORGANISÉ PAR

**LA** commission  
nationale du  
débat public **CNDP**

## RÉSUMÉ DE LA RÉUNION

Cette dernière réunion publique du débat sur le projet de mine de lithium dans l'Allier s'est déroulée le **18 juillet à Echassières** et était **retransmise en direct sur Youtube**. L'objectif principal de cette réunion était d'informer sur les suites du débat, de permettre aux citoyen.nes d'exposer leurs visions concernant le territoire et leurs perspectives s'agissant d'une implication citoyenne continue dans le projet.

La première partie de la réunion a permis de détailler les points suivants :

- Madame Pascale Trimbach, **préfète de l'Allier**, a expliqué que le suivi post débat se ferait en **trois niveaux** : un **comité de pilotage stratégique**, des **comités techniques** et des **groupes de travail thématiques**. Ces groupes travailleront sur les sujets de l'emploi, de la formation, du logement, du développement économique, du tourisme industriel et de la mobilité. Elle a précisé que l'Etat accompagnerait ces groupes de manière continue.
- Elle a également rappelé l'intérêt du décret faisant du projet un **Projet d'intérêt national majeur (PINM)** : son objectif est de faciliter la mise en compatibilité des documents d'urbanisme, sans outrepasser les autorisations environnementales.
- Le **président de la Commission Nationale du débat public (CNDP)**, Marc Papinutti, a quant à lui souligné l'importance de la concertation continue jusqu'à la première enquête publique environnementale et insisté sur le rôle des garant.es qui seront nommé.es pour suivre la concertation et maintenir l'information et la participation du public jusqu'à la première enquête publique portant sur le projet.
- Daniela Liebetegger, **représentante d'Imerys**, a enfin présenté les **standards IRMA pour l'implication des parties prenantes dans la gouvernance**. Elle a indiqué que les futurs comités de suivi seront composés de différentes parties prenantes, qui auront pour mission de suivre la gestion de l'eau et d'autres impacts potentiels via un système de doléances structuré.

La deuxième partie de la réunion était consacrée à un temps d'échanges et de débat :

Les participant.es présent.es étaient invité.es à partager leurs **visions et préoccupations sur l'avenir du territoire** dans le cadre du développement de la mine de lithium. Les discussions ont porté sur le **besoin de transparence**, la **création d'emplois**, la nécessité de développer des **infrastructures** – notamment ferroviaires – conséquentes, afin de dynamiser le territoire tout en limitant les impacts sur l'environnement.

Parmi les personnes qui sont intervenues :

- Les **citoyen.nes** ont partagé des **inquiétudes environnementales**, notamment en termes de gestion de l'eau et d'impact du projet sur la biodiversité. Ils et elles ont également souligné l'importance du tourisme patrimonial et vert de l'Allier et l'impact d'un tel projet sur les infrastructures locales.
- Les **représentant.es d'Imerys** ont quant à eux mis en avant leur engagement pour adopter des **standards industriels responsables** et ont rappelé leur vision du projet, à savoir un projet qui s'inscrit dans la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique.
- Les **représentant.es syndicaux et économiques** ont insisté sur les opportunités d'emploi et de **revitalisation économique** promises par le projet, tout en rappelant le besoin de garantie des engagements sociaux et écologiques par Imerys.

Après plusieurs réactions et échanges dans le public, **Mathias Bourrissoux**, président de l'équipe organisatrice du débat, a pris la parole pour conclure la réunion et le débat public.

## COMPTE-RENDU INTEGRAL DE LA REUNION

### M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

Bonsoir à toutes et à tous. Je vous remercie d'être parmi nous ce soir et je vous invite à vous installer. La réunion va commencer. Comme nous en avons l'habitude, je vais laisser la parole à Monsieur le Maire. Monsieur DALAIGRE, merci de nous accueillir dans cette salle. C'est un plaisir que de conclure le débat public avec vous, à Echassières. Je vous laisse la parole pour un petit mot d'accueil républicain. Merci.

### M. Frédéric DALAIGRE – Maire d'Echassières

Bonsoir à toutes et tous. Je vous souhaite la bienvenue à Echassières, dans petite commune. Comme vous le savez, c'est la dernière réunion publique, l'occasion pour vous de vous exprimer. La salle est quasi comble. Cela fait plaisir d'avoir du monde. Nous avons des habitants d'Echassières, mais pas que. La parole est à vous ce soir. Le débat public se clôture dans quinze jours, avec une dernière réunion aujourd'hui. Les conclusions suivront sur la fin du mois de septembre. Nous avons le droit d'être pour ou contre. Chacun pourra s'exprimer et je souhaite que cela se fasse dans le respect mutuel. Merci. Bonne soirée et bon débat.

### M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP

Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Comme à mon habitude, plusieurs mots pour introduire cette rencontre. Comme cela a été rappelé par Monsieur DALAIGRE, c'est effectivement la dernière réunion de ce débat public. Cela fait quatre mois que nous passons du temps ensemble. Il y a eu beaucoup de rencontres. Il est temps de prendre une pause estivale bien méritée. Je tiens à signaler qu'il y a encore quelques jours, pendant lesquels vous pourrez notamment contribuer sur la plateforme du débat si vous le souhaitez. C'est bien pour cette raison qu'il faut préciser que le débat public ne se termine officiellement qu'à la fin du mois. Jusque-là, n'hésitez pas à contribuer via internet sur la plateforme du débat. Je le rappelle et nous le rappelons tout le temps, mais vous pouvez éventuellement laisser un avis ou une question. Nous y répondrons dans les meilleurs délais, délais qui seront de toute façon très écourtés pour une fin du débat qui arrive très vite. Faites-le rapidement, parce que cette plateforme du débat est encore active pour ce qui est du dépôt des contributions pendant une semaine. Si vous laissez une contribution, un avis ou une question, c'est l'assurance que c'est intégré aussi à notre réflexion sur la rédaction du compte rendu. N'hésitez donc pas à le faire. C'est important.

Cette réunion sera retransmise sur YouTube comme nous le faisons habituellement. Nous ferons en sorte, lorsqu'il y a des temps d'échange avec la salle, de ne pas oublier aussi de se retourner vers le tchat YouTube pour savoir s'il y a des compléments d'information à apporter à connaissance. Si des participants qui sont en distanciel veulent s'exprimer, qu'ils le fassent par le tchat. Nous pourrions restituer vos expressions à ce moment-là. C'est la dernière réunion du débat. J'en profite donc pour faire quelques remerciements. Nous nous retrouverons autour d'un cocktail, mais il est important de le faire en début de rencontre puisque c'est vraiment un remerciement appuyé que je souhaite faire. C'est un remerciement au plus de 3 500 participants qui se sont inscrits dans la dynamique du débat jusqu'à aujourd'hui. C'est une participation qui est considérable. Chacun l'appréciera à sa juste valeur. Cela fait partie du haut du panier par rapport à des débats publics récents. Il y a eu une forte mobilisation sur ce débat public avec une forte mobilisation et forte participation citoyenne. Au-delà des citoyens, nous avons progressivement vu, dans le débat public, les élus venir en réunion. Merci à eux. Merci également aux experts ou autres intervenants extérieurs qui ont nourri les réunions de leur éclairage. Merci aux services de l'État qui ont fait un effort tout particulier pour participer depuis le début en amenant des

informations importantes, notamment sur les aspects réglementaires et les procédures. Merci également à tous les techniciens des organisations et des collectivités qui se sont inscrits dans ce débat. Ils et elles étaient nombreux.

Je remercie aussi bien sûr toutes les équipes qui nous accompagnent, équipe du débat que je coordonne avec le secrétariat général et les membres. Cela fait déjà une dizaine de personnes qui, au quotidien, œuvrent pour la mise en place de ces réunions et qui seront encore sur le pied de guerre jusqu'à septembre et jusqu'à la rédaction du compte rendu, mais ce sont aussi différents prestataires qui nous appuient en continu, dont Nova, bien évidemment, qui est présent aujourd'hui et qui est présent sur tous les événements pour en assurer la logistique et la préparation, mais aussi WPE et nous avons Laurine aujourd'hui en ligne qui va gérer justement le tchat. Ils assurent à chaque fois l'interface numérique par exemple. Aussi, Rouge Vif assure aussi des éléments de maquettage et autres sur les présentations que nous pouvons réaliser. C'est donc toute une équipe extérieure à la Commission nationale du débat public qu'il faut quand même saluer et féliciter pour son engagement très professionnel. Merci.

Pour finir, je salue bien évidemment les équipes de la maîtrise d'ouvrage. Nous sommes toujours exigeants avec vous. C'est normal, le débat public le veut. Merci d'avoir joué le jeu la plupart du temps, presque tout le temps, pour pouvoir nourrir les réunions, des informations qui étaient souhaitées. Nous l'avons déjà dit beaucoup de fois, mais il a produit beaucoup plus d'informations que nous n'en avions au départ dans le cadre de ce débat. Nous terminons avec un socle de connaissances approfondies par rapport au dossier du maître d'ouvrage. En cela aussi, c'est une réussite et vous y avez contribué.

Enfin, je vais attaquer le déroulé de la rencontre en tant que tel. Nous nous retrouverons vers 21 heures autour d'un cocktail qui sera dressé à l'extérieur à la fin. Ce sera une bonne manière de se quitter dans ce débat public et, je l'espère, dans la bonne humeur et surtout avec l'espoir que chacun et chacune ait pu reconnaître les contributions qui, collectivement, ont émergé dans ce débat. Il y a eu beaucoup d'apports versés au débat public et il faut saluer l'apport de tous à cette dynamique. J'espère que vous arriverez, vous aussi, à vous reconnaître, quoi qu'il en soit de vos opinions, en tant que participant à ce débat public et ayant œuvré à cette dynamique. D'ici là, vous aurez quand même de l'eau offerte à l'entrée de la salle si vous avez chaud parce que la salle va vite monter en température. Je vais très vite sur le déroulé. Nous sommes sur une réunion forcément déjà tournée vers l'avenir. L'après débat concerne deux choses. Premièrement, c'est la participation qui rentre encore dans le cadre des procédures garanties par la Commission nationale du débat public. Il y a une participation des publics à prévoir éventuellement d'ici la fin de l'année, en fonction des réponses qu'apporterait le maître d'ouvrage et de sa volonté ou non de poursuivre son projet. Si tel était le cas, se mettrait en place une concertation continue. Marc PAPANUTTI de la CNDP viendra préciser ce que l'on entend par là et ce que vous pourriez en attendre. Il y a évidemment aussi la gouvernance du projet qui fait l'objet de nombreuses attentes. Aujourd'hui, Imerys va présenter ce qu'il envisage aujourd'hui concernant la place des parties prenantes tout au long de la vie du projet, si celui-ci était amené à être poursuivi. Il faudra aussi que l'on puisse parler de la concertation « Fontaine ». C'est une procédure très spécifique, mais qui permettra à RTE de présenter le processus de concertation mis en place autour des projets électriques. Avant cela, Madame la Préfète interviendra pour rappeler, puisqu'elle l'avait déjà fait la dernière fois, quelles sont les instances de suivi et la comitologie, c'est-à-dire les lieux qui pourront permettre de travailler sur un certain nombre de thèmes découlant du projet et sur les enjeux, notamment socioéconomiques. Elle pourra éventuellement aussi, puisque nous lui avons demandé et qu'elle le souhaitait d'ailleurs, remettre au débat pour quelques minutes, des éléments de remise en contexte par rapport à l'actualité très riche. Vous le savez et nous en

avons parlé, mais le décret actant la reconnaissance de ce projet comme projet d'intérêt national majeur fait beaucoup parler. Il fait beaucoup parler en dehors du débat dans la sphère médiatique, mais il fait aussi parler sur la plateforme numérique. Nous pensons donc qu'il est important d'en redire un mot. Nous aurons un temps de questions-réponses avec la salle et ensuite, nous travaillerons sur table sur la base de ce que vous avez entendu, à ce que vous puissiez formuler vos attentes concernant les phases ultérieures de participation et d'information qui pourrait advenir. C'est jusqu'à l'enquête publique et par-delà, pendant la vie du projet.

Ensuite, nous vous proposerons, sous une modalité un peu différente qui ressemblera, pour ceux qui étaient à Gannat, à ce que nous avons mis en place ce jour-là. C'est une modalité qui vise à nourrir un débat conclusif autour de la vision que chacun peut avoir aujourd'hui de l'opportunité de ce projet et de son inscription dans la vision que vous avez du développement de votre territoire. J'y reviendrai tout à l'heure. Cela a beaucoup nourri nos échanges. Nous n'avons pas toujours parlé technique dans ce débat, loin s'en faut, et nous avions envie de finir sur ces aspects, parce que finalement, ils sont essentiels et structurants à un moment donné de nos réflexions, par-delà les éléments réglementaires et les procédures. Nous parlons beaucoup, mais dans l'équilibre que nous voulions donner de ce débat, nous avions envie de terminer sur ce point. Je vous propose tout de suite d'aborder la première séquence avec Madame la Préfète. Je vous invite à me rejoindre s'il vous plaît, pour que vous puissiez présenter ce que vous imaginez pour la suite en fonction de la décision que prendra Imerys à la rentrée prochaine.

#### **Mme Pascale TRIMBACH – Préfet de l'Allier**

Merci, Monsieur le Maire, de nous accueillir ici à Echassières. Mesdames et Messieurs les élus - j'en reconnais un certain nombre parmi vous - je voudrais donc remercier les élus tout d'abord, mais également les membres de la CPDP. Je salue d'abord le président, Monsieur PAPANUTTI, qui nous fait l'honneur d'être présent ce soir. Je remercie les membres de la CPDP pour la qualité des échanges et du débat public depuis qu'il a commencé au mois de mars. À tout moment, j'ai pu constater combien les échanges se faisaient dans le respect des uns et des autres, ce qui, en des temps parfois un peu agités, mérite d'être noté.

Pourquoi je n'étais pas là jusqu'à une date récente ? C'est une question qui s'est souvent posée pendant les premières réunions de la CPDP. N'y voyez pas à des intérêts de l'État. Bien au contraire, l'État accompagne ce projet. La présence de mes collègues du corps préfectoral et des services de l'État en est là pour en témoigner. L'État a toujours été présent sur toutes les séquences de ce débat public à différents niveaux, au niveau des services de la préfecture, au niveau de la DDT et de la DREAL également. Ce que je souhaitais, et en accord avec le président BOURRISSOUX, c'était de permettre l'expression la plus libre possible avec des apports techniques de l'État, mais sans que celui-ci soit considéré comme pesant sur ce débat. Nous arrivons en fin de parcours. Aussi, je tiens à être là pour réaffirmer toute l'importance que nous y accordons, toute l'importance que l'État a dans l'accompagnement de ce projet et d'où ma présence la semaine dernière et cette semaine. La semaine dernière, j'étais accompagnée du DIAMMS, le délégué interministériel pour les approvisionnements en minerais et métaux stratégiques, et de son adjoint, qui a pu apporter l'éclairage sur l'ensemble et sur la vision nationale de l'enjeu du lithium. Pour l'information, quelques chiffres. Pour la mine d'Echassières, ce sera 34 000 tonnes de lithium tous les ans. Pour ce qui concerne le territoire, ce sera 600 emplois directs à quelques unités près. C'est un ordre de grandeur qui est conséquent pour un territoire rural comme celui de l'Allier.

C'est donc un projet qui est important pour les services de l'État d'anticiper, de préparer, d'accompagner et de s'investir pleinement. Si,

au niveau national, nous avons le DIAMMS, Monsieur GALLEZOT et son nouvel adjoint, Monsieur LEMOINE, au niveau territorial, l'État est pleinement mobilisé en lien et en partenariat avec les élus, le porteur de projet et les acteurs de la société civile et des acteurs économiques. Nous avons trois étages, comme une fusée. Comme je l'ai dit la semaine dernière, c'était le jour où Ariane 6 décollait de Kourou. C'est une image qui est suffisamment parlante. Il y a donc trois étages dans cette mobilisation des services de l'État. Le premier est l'étage stratégique qui est le comité de pilotage et qui réunit des représentants à haut niveau du porteur de projet Imerys, mais aussi des représentants des collectivités, les acteurs du territoire et les services de l'État. Ensuite, il y a une déclinaison qui est le deuxième étage de cette fusée, les comités techniques, le plus important étant le comité technique pour les questions économiques qui vont être soulevées et qui sont nombreuses. C'est un projet qui touche à tous les aspects de la vie du territoire. Cela va évidemment du recrutement de personnel sur les différents sites jusqu'au logement de ces personnes et vers la scolarisation des enfants. Tous les aspects de la vie économique et sociale sont donc impactés, d'où ce contexte socioéconomique qui s'est mis en place et qui va se déclinier – et j'arrive au troisième étage de ma fusée - en groupes de travail thématiques. Ce comité technique s'est réuni le 5 juillet. Il est prévu qu'il se réunisse régulièrement, comme le comité de pilotage. Les groupes de travail, dès la rentrée, vont se mettre en place avec une régularité importante selon les besoins, soit tous les quinze jours ou tous les mois, en fonction de l'avancée des différentes questions.

Je vais vous donner les intitulés de ces groupes de travail. Il y en aura six. En fonction des besoins, il peut y avoir des groupes ad hoc supplémentaires, mais je vous donne d'ores et déjà ceux qui sont constitués. Un premier groupe de travail va s'intéresser aux questions d'emploi et de recrutement, puisque cela nécessite des qualifications qui doivent être formulées, avoir des fiches de poste qui pourront être fournies par le porteur de projet Imerys pour orienter les besoins qui vont être visibles et apparaître. Dans ce groupe d'emploi recrutement, nous aurons la CPME, le Medef, la CCI, AURA Entreprises, Cap Emploi, la FPI, soit autant d'expertises qui aideront à la formulation et à la recherche des profils adéquats. Évidemment, je mentionne - et ils sont importants - les représentants des territoires et notamment le conseil départemental, les EPCI, les établissements publics de coopération intercommunale.

Le deuxième groupe de travail sera consacré à la formation. Un certain nombre de personnes pourront être recrutées au départ pour quelques dizaines d'emplois, mais ensuite, il faudra élargir le spectre. Là encore, pour la formation, Aura Entreprises, France Travail, la CCI, l'association pour la formation professionnelle des adultes sont des structures qui pourront faciliter la mise en œuvre de la préparation la plus idoine possible les services de l'éducation nationale. Le troisième groupe concerne le logement. Là encore, mobilisation de tous les acteurs du département. Cela peut être Allier Habitat, Montluçon Habitat, AURA Entreprises, les EPCI et autres représentants des collectivités territoriales et les services de l'État. À chaque fois, les services de l'État seront présents. Je ne les mentionne pas. Je ne mentionne que les représentants qui sont les élus et ceux des autres structures. Le quatrième groupe sera consacré au développement économique local, puisqu'évidemment, la mise en œuvre du projet nécessitera des achats. Là encore, les acteurs économiques, ceux que j'ai mentionnés, CPME, Medef ou encore AURA Entreprises seront présents. Le cinquième groupe concernera le tourisme et le tourisme industriel puisque c'est l'une des filières possibles d'attractivité du territoire. Dans ce groupe spécifique, l'agence d'attractivité du Bourbonnais sera évidemment sollicitée. Enfin, le dernier groupe sera celui de la mobilité et de l'attractivité. Là encore, l'agence d'attractivité du Bourbonnais, les EPCI, les élus ainsi que le chef de projet seront aux côtés de l'État pour apporter leur expertise. Voilà la façon très concrète dont l'État se met en ordre de marche pour accompagner le projet avec l'ensemble

des interlocuteurs qui pourront apporter leur savoir-faire. L'objectif dans ces groupes de travail et que chacun dispose au même moment de la même information, qu'il n'y ait pas des circuits parallèles qui sont une déperdition d'énergie. Il est important, en toute transparence, que tout le monde dispose de ces informations pour travailler vraiment de concert sur l'avancée de ce projet.

Quelques éléments de contexte concernant le point où nous sommes. Au niveau des procédures, quelques procédures importantes ont été achevées ou sont en cours. Je les mentionne rapidement, sachant qu'il y aura certainement des questions qui les concerneront un peu plus tard dans la soirée. Tout d'abord, la procédure PENE, projet d'envergure nationale et européenne. Cette procédure est destinée à extraire le projet EMILI des quotas ZAN, zéro artificialisation nette, qui sont une préoccupation et je le comprends, en particulier dans les départements ruraux. 70 hectares vont être extraits de ce qui est attribué aux collectivités dans le cadre de la loi zéro artificialisation nette qui a vocation à permettre un développement dans le respect d'une artificialisation contrôlée. Les détails pourront être par la DDT ultérieurement si vous souhaitez avoir des informations complémentaires sur cet aspect. Je le donne en quelques mots. Concernant la procédure PINM, projet national majeur, elle a été publiée au Journal officiel du 7 juillet, en même temps qu'une demi-douzaine d'autres projets. Cette procédure PINM a pour objet de permettre à l'État de reprendre la main sur tout ce qui concerne les mesures MECDU, c'est-à-dire les mesures de mise en compatibilité des documents d'urbanisme. Ce qui ne veut pas dire que l'État s'affranchit des procédures. Toutes les procédures seront respectées et les procédures d'autorisation environnementale en particulier. Cette procédure PINM est de nature à faciliter la mise en compatibilité de ces documents d'urbanisme parce qu'il est difficile, pour des communes qui n'ont pas une ingénierie administrative importante, de mettre en œuvre de telles mesures, d'où cette mesure qui permet de faciliter. Cela ne veut pas dire que, par cette procédure, toutes les autres procédures sont dispensées d'un coup de baguette magique. Toutes les procédures seront environnementales seront donc mises en œuvre. La dernière procédure qui est en cours est celle qui est liée à l'archéologie préventive sur le site de La Loue à Saint-Victor, à côté de Montluçon, pour laquelle nous sommes en plein dans la mise en œuvre de cette procédure pour permettre toutes les mesures d'archéologie préventive avant d'envisager la mise en œuvre du projet sur place.

Globalement et en quelques mots, ce que je voudrais faire passer comme message, c'est qu'un projet important pour le territoire est un projet qui est 100 % Allier, ce qui n'était pas nécessairement évident lorsque le projet a été lancé en octobre 2022. L'extraction se fera sur le site où se trouve la richesse et Monsieur le Maire ne me contredira pas, mais pour les autres enjeux de transformation, c'est aussi dans l'Allier, d'où l'importance au niveau économique pour le territoire. Le débat public est une procédure qui nous aura beaucoup apporté et qui nous aura beaucoup aidé. Je tiens vraiment à remercier Mathias BOURRISSOUX et ses équipes parce que cela aura permis de confirmer beaucoup d'aspects. Cela aura permis aussi de répondre à beaucoup de questions, des questions de proximité et des questions plus globales, plus nationales sur les grands enjeux. À chaque fois, ceci s'est fait dans le plus grand respect des uns et des autres. Ce débat nous aura fait progresser dans l'élaboration de ce projet. Parfois, les questions qui auront été posées nous auront amenés à faire évoluer ou à penser à d'autres options. Certaines options ont été confortées, comme par exemple l'aspect ferroviaire, même s'il y a eu quelques infos sur les réseaux sociaux ces derniers jours. Oui, ce sera un projet ferroviaire. Nous le confortons. Sur d'autres aspects, sur le positionnement du quai, doit-il être à tel endroit ou un peu plus loin en fonction de considérations de proximité ? Le débat public aura permis un échange et peut-être la recherche d'autres options qui n'avaient pas nécessairement été envisagées dès le départ.

Ce soir, ce n'est pas une fin en soi. Le débat se poursuivra. Le dialogue se poursuivra en tout état de cause, sous d'autres formes, mais d'ores et déjà, je considère qu'il a rempli ce rôle d'échanges entre les uns et les autres, à tous les niveaux, niveau national, niveau local, dans le domaine économique et dans le domaine de la vie du territoire. D'ores et déjà, je tiens à remercier tous ceux qui y ont contribué jusqu'à présent et je ne doute pas que ce soir sera l'occasion de poursuivre cet échange. Je vous remercie.

#### **M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP**

Merci, Madame la Préfète. Comme ce sont les derniers échanges que nous pouvons avoir ensemble, nous profitons de votre présence pour voir quelles étaient aujourd'hui les interpellations qui nourrissent le débat, y compris sur la plateforme numérique. L'une des premières interpellations portait sur l'éventuel plan B. Vous venez d'y répondre aujourd'hui. La composante ferroviaire du projet est essentielle. Je pense qu'il faut que ce soit entendu de cette manière-là. Il y avait deux autres sujets sur lesquels cela renvoie à ce que vous disiez précédemment. On perçoit qu'il y a quand même beaucoup de difficultés à cerner, pour un certain nombre de publics, les contours de ce que serait le PINM et de ce qu'il facilite. Nous parlons donc vraiment de facilitation des procédures par une mainmise de l'État sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme. Nous voyons naître un certain nombre de questions sur la plateforme du débat et ailleurs, sur le fait que cela pourrait éventuellement exonérer de certains critères de l'étude d'impact ou de directives européennes, par exemple des lois cadre sur l'eau ou sur l'habitat. Pouvez-vous répondre aussi, clairement que vous l'avez fait sur le ferroviaire, aux participants qui seraient encore en doute par rapport à ces sujets-là ?

#### **Mme Pascale TRIMBACH – Préfet de l'Allier**

Je n'ai pas vocation à répondre sur tous les domaines avec précision. Je vais peut-être laisser la DDT nous donner des éléments très précis, de façon à pouvoir apporter une réponse extrêmement détaillée sur les enjeux du PINM en matière de MECDU.

#### **M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP**

Merci beaucoup. Je pense que cela éclairera vraiment le débat dans cette dernière période.

#### **M. Nicolas HARDOUIN – DDT**

Bonjour à toutes et à tous. Comme cela a déjà été dit à plusieurs reprises, le PINM n'a pas pour objet de valider le projet. Le PINM a pour objet de se mettre en ordre de marche si jamais le projet est validé. Si le projet est validé, dans les mois à venir, il y aura donc un certain nombre de procédures à mener. Vous comprenez bien que mener des procédures de mise en compatibilité des actes d'urbanisme, des documents d'urbanisme ou d'instruction des actes d'urbanisme et des permis de construire, pour de petites collectivités, ce n'est pas forcément très simple pour un projet de cette envergure. Le PINM permet notamment que l'État prenne la main, en accord avec les collectivités et en les associant tout au long de la procédure, sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme. Les permis seront instruits par l'État. Ce sont des permis particulièrement techniques qui sont instruits à notre niveau. De la même manière, l'ensemble des procédures seront respectées. Le PINM ne permet pas de déroger à quoi que ce soit. Il a pour objet d'accélérer certaines procédures, mais par exemple, de quelques semaines. Pour ce qui est de la procédure Fontaine, elle sera réalisée de la même manière. Nous devons peut-être gagner quinze jours sur la procédure. Toutes les procédures seront respectées. Il n'y a pas de permission donnée par le PINM pour ne pas respecter les procédures environnementales. De la même manière, et je le redis, et on ne m'a toujours pas apporté la preuve du contraire, le *critical raw materials act* ne prévoit pas de permettre de déroger à la directive cadre sur l'eau. Si quelqu'un a lu ça quelque part, il m'en fera

part, mais en l'espèce, ce n'est pas le cas. Il arrive un moment où il faut arrêter de dire n'importe quoi. Merci.

#### **M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP**

Merci pour la clarté de votre réponse sur ces points. Nous y reviendrons tout à l'heure, dans le cadre des échanges. Vous pourrez, si vous le souhaitez, réagir à ces éléments de présentation. Je vous propose que l'on en vienne au second sujet qui est au cœur de notre rencontre, c'est-à-dire la participation des publics. Le premier sujet qui s'impose est de savoir ce qu'il pourrait y avoir après le débat. Éventuellement, si le maître d'ouvrage souhaitait poursuivre son projet, ce serait la mise en place d'une concertation continue, garantie par la CNDP. Marc PAPINUTTI, président de la CNDP, est là pour pouvoir vous présenter de quoi il s'agit. Merci, Marc, d'être avec nous.

#### **M. Marc PAPINUTTI - CNDP**

Bonsoir. Je suis moi aussi, comme tous les représentants, heureux d'être à cette dernière réunion et heureux de remercier toutes celles et ceux qui sont dans le public, ceux qui ont travaillé sur le projet, qui ont présenté, qui ont débattu et je suis très fier de présider la CNDP. Derrière cela, nous aurons un certain nombre d'échanges. Nous sommes sur une journée de fin de débat ouvert, mais comme cela a été dit, cela se termine formellement le 31 juillet. Entre temps, vous avez encore une petite semaine pour les questions sur internet et les réponses se poursuivront.

Concernant les publications du compte rendu et du bilan, c'est un grand moment, surtout pour l'équipe qui va devoir replonger pour travailler pour faire le compte rendu et extraire la totalité de tout ce qui a pu être dit et tout ce qui a pu être exprimé des cahiers d'acteurs. Cet élément va être fait formellement pour la fin du mois de septembre et sera complété par un bilan beaucoup plus court de trois ou quatre pages fait par le président de la CPDP et par moi-même, pour les points importants du bilan que nous avons pu retrouver. Je dois dire que c'est aussi pour cette raison que je suis venu lors de plusieurs réunions pour vous entendre, vous écouter et voir la qualité des arguments échangés. Ensuite, nous redonnons la main aux porteurs du projet. C'est Imerys qui va répondre à tous ces éléments et dans sa première réponse, ce sera évidemment de savoir s'il poursuit le projet ou non et les grandes décisions qui peuvent être prises. Derrière cela, la Commission nationale du débat public, 25 personnes de toutes natures et de tous types d'origines, donnera un avis sur cette réponse, ce point étant important puisque ce sont des éléments publics. Derrière, cela ne s'arrête pas. Un débat public est très riche, mais il faut en poursuivre les éléments et c'est ce que l'on appelle la concertation continue. Cette concertation continue sera lancée jusqu'à la première enquête publique qui concerne l'environnement. Je précise cela parce qu'il y a plusieurs enquêtes publiques. De plus, même les terminologies sont en train de se transformer depuis la dernière loi. Cette période de concertation continue qui va s'entamer n'est pas la fin des échanges.

Formellement, nous allons nommer un garant ou une garante ou des garants et des garantes chargés de veiller à la bonne information et à la bonne participation du public. Madame, vous avez précisé tout à l'heure un certain nombre de réunions techniques ou autres, mais ces éléments-là doivent revenir jusqu'à vous. Ce n'est pas simplement dans les parties prenantes ni dans les élus, mais aussi au grand public. Il faut que nous ayons un moyen et nos garants sont la référence qui permet d'être certains que cela revient chez vous. Évidemment, nous travaillons avec les garants et garantes et avec le maître d'ouvrage sur la manière dont l'information est passée et notamment avec l'État aussi pour qu'à chaque fois, il y ait des rapports intermédiaires et une version informatique pour simplifier et permettre la continuité des choses.

Du fait que les engagements du maître d'ouvrage vont être pris, nous allons devoir suivre les recommandations du débat. Un certain nombre

de sujets assez forts ont été cités, comme le ferroviaire. Il faut aussi savoir comment se passe le projet. Si nous ne laissons que les éléments techniques, il y a un moment où nous allons être un petit peu perdus parce que nous ne savons pas quelle est l'étape qui se passe. À nous de travailler pour que l'avancement du projet puisse vous être présenté dans une synthèse claire et vérifier que vous le comprenez. S'assurer derrière aussi que les engagements pris par le maître d'ouvrage sont mis en œuvre. Vous verrez que des engagements seront pris dans ce document. Il y a beaucoup de questions qui ont été posées. Il y a un certain nombre de synthèses de questions qui vont être faites, mais le maître d'ouvrage répond. Très personnellement, je tiens énormément aux deux autres points, avec l'association et la participation effective du public, c'est-à-dire quelle méthode prendre pour rendre tout cela au public et trouver le mode de participation qui ont été cités par Madame la Préfète sur les instances de suivi, mais aussi par quels moyens nos garants et garantes pourront, lors de ces pilotages, non pas intégrer tout, mais pouvoir être la garantie que le public puisse avoir à un retour d'information.

Il faut se dire que, sur un projet industriel, nous sommes relativement courts, mais sur des projets de grandes infrastructures, les délais peuvent être une dizaine d'années entre le débat public et la réalité de l'enquête publique. Voilà ce que je tenais à dire et à vous remercier toutes et tous et vous assurer que nous continuerons, avec l'État, avec le maître d'ouvrage, avec les membres qui seront les garants et garantes qui viendront, je l'espère, de l'équipe de la CPDP. Je vous remercie.

#### **M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP**

Merci beaucoup, Marc. Pour les plus connaisseurs du dossier, y compris dans les aspects réglementaires, je préciserais que nous parlons d'enquête publique pour ce qui concerne le projet échelle industrielle dont vous avez aussi entendu parler, avec des autorisations qui pourraient être inscrites beaucoup plus prochainement dans le temps au titre du projet pilote démonstrateur. La concertation continue est celle associée au débat et porterait sur le projet industriel, d'où le fait que nous sommes plutôt sur une temporalité de l'ordre de plusieurs années et non pas de quelques mois. Marc, je propose que tu reviennes tout à l'heure pour le temps des questions et que l'on entende tout de suite Daniela LIEBETEGGER pour Imerys qui peut parler justement de leurs intentions concernant la gouvernance et l'implication des parties prenantes tout au long de la vie du projet. Nous ferons ensuite un temps d'échange de questions-réponses avec la salle. Je vous laisse dix minutes de présentation avant que nous puissions échanger plus en profondeur avec les publics.

#### **Mme Daniela LIEBETEGGER - Imerys**

Merci beaucoup, Mathias. Bonsoir à tout le monde. Pour ceux et celles qui ne me connaissent toujours pas, je suis Daniela LIEBETEGGER et je suis la responsable pour les affaires sociétales et pour les standards des projets lithium chez Imerys. Nous allons reprendre un petit peu ce que j'ai déjà présenté pendant la réunion la semaine passée à Montluçon. Même si nous avons eu une présentation qui a été vraiment très complète et très intéressante, même pour moi avec notre collègue de chez IRMA, je crois qu'il y a quand même certains points que j'aimerais reprendre ce soir pour qu'il y ait vraiment une compréhension du standard et répondre également à certaines questions qui peuvent être encore incomprises.

Le standard IRMA est un standard de mine responsable, lancé il y a 17 ans après certains problèmes relevés dans certaines mines. Il y a vraiment toutes les parties prenantes, dont les sociétés civiles et les différentes entreprises. Toutes les parties prenantes se sont mises ensemble pour développer ce standard. Cela fait depuis 2018 que la version 1 est disponible. Pour information, IRMA travaille aujourd'hui sur une deuxième version qui devrait normalement être disponible à partir de l'année prochaine et va reprendre beaucoup de choses qui

sont déjà dans la version 1. Comme vous le voyez ici, vous avez tous les sujets qui sont vraiment traités dans IRMA. Cela va aussi renforcer, améliorer et inclure encore de meilleures pratiques qui sont aujourd'hui disponibles.

IRMA est un système volontaire. Imerys se soumet volontairement sous ce standard. Cela n'a rien à voir. Cela n'a rien à voir avec le respect des lois du nouveau Code minier ou de ce que l'État va nous imposer. C'est quelque de plus. Nous faisons cela du fait qu'IRMA renforce beaucoup plus l'inclusion de toutes les parties prenantes. La concertation va continuer encore après la concertation continue qui est obligatoire et qui est menée sous l'égide de la CNDP. Nous avons reçu pas mal de questions afin de voir nos audits IRMA. À savoir qu'aujourd'hui, IRMA certifie uniquement des mines qui sont déjà opérationnelles. Comme vous pouvez le constater, nous n'avons pas encore extrait de lithium et c'est pour cette raison que nous sommes là ce soir, ou du moins en toute petite quantité dans les laboratoires. Nous ferons cela uniquement lorsque le projet sera en place. Si tout se passe bien, cela devrait être autour de 2029. C'est là où nous serons donc soumis à un audit. Il y a peut-être des possibilités sur le fait qu'IRMA va mettre en place des audits pour des projets comme EMILI, mais pour le moment, ce n'est pas encore décidé. Les audits sont menés par des cabinets indépendants. Ce sont des audits qui vont être répétés tous les trois ans après un premier audit initial. Aussi, nous avons l'obligation d'annoncer ces audits 30 jours en amont afin que toutes les parties prenantes puissent rencontrer les auditeurs.

Il y a aussi eu des questions autour des sanctions. Le représentant d'IRMA a répondu qu'il n'y avait pas de sanction puisque c'est vraiment volontaire. En fin de compte, nous avons vraiment un intérêt de le faire, notamment pour compléter les actions publiques et les procédures du Code minier. Il y a juste un point sur lequel je voudrais également revenir puisqu'il y a eu pas mal de questions aussi. Dans la salle, il nous avait été demandé si nous avions de potentiels clients qui faisaient référence à IRMA et la réponse est oui. Il y a quand même des producteurs automobiles qui sont dans les groupes de travail d'IRMA, comme par exemple Mercedes, où ce dernier nous avait également demandé si le projet serait construit par rapport à IRMA. Ils ont aussi raison puisque cela leur facilite aussi la vie. Si je peux passer en revue le rapport - les rapports sont publics - cela leur facilite aussi leur travail de voir si une mine implémente vraiment des pratiques vertueuses. La semaine dernière, nous avons également parlé de l'après mine et de la différence entre le Code minier et ce qu'IRMA apporte en plus. C'est vraiment la concertation sur l'après mine. IRMA nous demande, encore plus que ce que le Code minier nous demande d'impliquer les parties prenantes dans la prise de décisions sur le déroulé de l'après mine. C'est aussi une transparence augmentée. Nous sommes censés publier toute discussion sur l'après mine, mais aussi des études variées. Par rapport au Code minier, des garanties financières qui sont encore renforcées.

Concernant ce qui sera implémenté si le projet continue, comme déjà mentionné dans plusieurs réunions et comme cela a été demandé par IRMA, nous voulons mettre en place des comités de suivi pour chaque site, et ce, dès la fin du débat public. Pour la composition, Imerys va faire une proposition. Nous allons faire des pré-comités avec vous afin de définir le fonctionnement de ces comités, qui va participer, comment et dans quel rythme ce comité va se retrouver, ainsi que toutes les règles. Ce n'est pas quelque chose que nous allons vous imposer. Aussi, il y aura toujours des comités ad hoc sur des sujets spécifiques. Concernant les sujets traités dans ces comités, je vais vous montrer très rapidement l'exemple du système des doléances et des incidents. Vous voyez la liste, mais je crois que le sujet qui intéresse le plus concerne la gestion de l'eau, question qui sera également traitée dans ces comités de suivi. Concernant ce que nous voulons mettre en place, nous proposons des outils soumis à validation dans les comités de suivi dont j'en ai listé quelques-unes ici. C'est vraiment un plan

d'engagement communautaire. C'est un système de retour d'information. Nous allons aussi faire un rapport de redevabilité que nous allons publier tous les trois ans et qui va résumer tout ce qui a été discuté dans les comités de suivi avec les décisions qui ont été prises, mais aussi des résumés sur les plaintes, par exemple.

#### **M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP**

Par rapport à l'ensemble des engagements que vous pourriez prendre, pourriez-vous préciser ce qu'est un plan d'engagement communautaire ? Je ne suis pas sûr que ce soit clair pour les participants.

#### **Mme Daniela LIEBETEGGER - Imerys**

C'est un plan où nous planifions toutes les activités, par exemple comme les comités de suivi et les différents sujets que nous allons traiter. Nous allons mettre tous les sujets que nous allons dans une année et les réunions que nous prévoyons de faire, mais il pourra y en avoir plus ou moins. Cela peut aussi inclure, plus tard, si le projet est vraiment opérationnel, le développement économique et comment nous allons nous engager avec vous au quotidien. Nous avons également ici tous les outils que nous avons mis en place jusqu'à maintenant. Concernant la temporalité, comme vous le voyez ici, nous avons les comités de suivi que nous allons mettre en place dès la rentrée ou commencer à mettre en place à la fin du débat. Après la concertation continue, il y aura un certain temps avec la concertation sous l'égide de la CNDP, mais en parallèle, nous allons aussi travailler sur tout le sujet IRMA pour arriver à un audit qui sera répété tous les trois ans.

#### **M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP**

Merci. Cela ouvre certainement la porte à des questions et à des expressions du public. J'avais juste deux ou trois demandes de précisions afin de simplifier le rapport avec la salle derrière. Vous dites que vous allez vous engager avec nous, mais vous ne revenez pas sur la composition du comité, par exemple. Y aura-t-il également une part citoyenne intégrée dans ce comité ou au moins des représentants associatifs ? Qu'en serait-il de la pluralité des représentations dans ce comité ?

#### **Mme Daniela LIEBETEGGER - Imerys**

À vrai dire, ce sont les parties prenantes qui vont décider de qui va être dans ces comités. Évidemment, le comité ne devra pas être trop grand. Il ne faut pas non plus qu'il y ait trop de monde, mais il faut que toutes les parties prenantes soient représentées. Par exemple, il y aura un représentant des élus, mais aussi un ou deux représentants des riverains – mais ce n'est pas à moi de décider. Cela veut dire que ce ne sera pas un élu, mais un riverain nommé pour représenter les autres riverains. Par exemple, il peut aussi y avoir un représentant de l'État ou des associations, entre autres.

#### **M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP**

Merci. J'ai une question qui va avec la présentation de cette frise des procédures. Il y a par contre un élément intéressant – et c'est une nouveauté du Code minier – qui est la création des commissions de suivi de site. C'est plutôt une obligation qui découle de la loi suite à la refonte du Code minier. Je me tourne vers l'État. Nous voyons beaucoup de questionnements qui tournent autour de ces sujets, notamment des instances de concertation qui pourraient être mises en œuvre se réfèrent à l'exemple des CLIS, les commissions locales d'informations aux commissions locales d'information et de surveillance qui sont mises en place les trois quarts du temps autour des projets nucléaires en France. Pouvons-nous imaginer que ce soit quelque chose qui correspond à ce qui existe déjà, dans le travers des CLIS, pour ces commissions de suivi de sites ? Madame la Préfète, peut-être que vous ou vos services peuvent répondre, ou

éventuellement Imerys si vous avez déjà des éléments d'éclairage. C'est un point qui est revenu plusieurs fois dernièrement.

#### **M. Fabrice FREBOURG - Imerys**

C'est effectivement un point important. Ce n'est pas seulement réservé aux installations nucléaires. Nous l'avons déjà sur de nombreuses carrières aujourd'hui. Ce sont des comités de suivi dont la composition est décrite par l'arrêté préfectoral d'autorisation et qui se réunissent à diverses reprises. J'ai eu l'occasion de le présenter lors d'un webinaire, mais nous avons un site dans le sud de la France sur lequel il y a trois comités de suivi, soit un pour les mesures scientifiques sur la biodiversité, un sur le paysage et un sur la vie locale. C'est déjà quelque chose que nous avons couramment et qui est repris dans les arrêtés préfectoraux d'autorisation.

#### **M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP**

Merci. Je vous propose d'entendre RTE en quelques minutes sur les éléments de présentation de la concertation Fontaine concernant ce qui peut être imaginé en termes de participation des publics. Sur l'année prochaine, vous aurez l'ensemble des informations. Vous disiez que vous pourriez attaquer la mise en place de ces comités de suivi dès la rentrée, mais j'allais ajouter que dès que la CNDP aura publié le compte rendu et que la décision publique prise par Imerys sera aussi connue. Cela ne vous empêche pas, par contre, au regard des recommandations, que d'avancer sur le concept de ces comités de suivi, de sorte que des propositions soient faites assez rapidement après la prise de votre décision. Cependant, il est vrai qu'il faut bien faire étape par étape et respecter ces procédures qui sont engageantes aussi par rapport à la CNDP.

Merci d'être avec nous. Je vous laisse présenter cette chose qui est la concertation Fontaine peut-être inconnue d'une partie du public aujourd'hui ou non, parce qu'en même temps, RTE est très engagée en concertation. C'est un processus auquel vous avez peut-être parfois été déjà habitué. Je vous laisse le présenter en quelques lignes.

#### **M. Pierre ROUEN - RTE**

Merci beaucoup. Effectivement, je vais essayer d'être assez rapide et clair. Je suis Monsieur Pierre ROUEN. Je suis manager concertation à RTE et je vais vous parler de la concertation Fontaine qui suivra pour la recherche des raccordements électriques souterrains, si le projet est validé. Cette concertation Fontaine est issue d'une circulaire de 2002 et elle permet de définir quelques principes de base pour la recherche de ce que nous allons appeler un fuseau. Nous sommes ici encore assez loin de la recherche d'un tracé qui fera l'objet d'un chantier. Nous parlons de plusieurs termes, notamment d'aire d'étude qui est une zone couverte que RTE va proposer à l'intérieur de laquelle nous pourrions envisager la recherche du fuseau. Le but dans cette aire d'étude est d'avoir un périmètre suffisamment important et cohérent pour permettre d'avoir les enjeux de l'ensemble de l'usage des territoires, soit l'usage de tous les acteurs et l'environnement au sens large, de l'environnement des zones protégées, mais aussi celui des activités humaines, de l'urbanisme et de l'économie, avec la vie des différents bourgs qui sont concernés par le raccordement souterrain.

Ensuite, nous parlons de fuseau. Les fuseaux sont en fait plusieurs propositions. La concertation Fontaine ne dit pas qu'il faut trouver un ou dix fuseaux. C'est avec le territoire que nous allons construire le nombre de propositions que l'on peut faire et c'est RTE qui portera ces propositions au fur et à mesure des rencontres. Ensuite, lors d'une réunion de concertation qui sera donc pilotée par la DREAL Energie sous l'égide de la préfecture, nous aurons l'ensemble des parties prenantes qui pourra définir ce fuseau dit de moindre impact. Je vous ai fait un petit schéma. J'espère qu'il est lisible. La partie concertation Fontaine est celle comprenant les phases 1, 2 et 3. On définit une aire d'étude entre le point de départ, soit le poste électrique, et le point

d'arrivée, qui est le site. Ici, nous allons faire une synthèse de ces enjeux environnementaux, mais nous ne le ferons pas seuls puisque le but de la concertation Fontaine est de le faire avec toutes les parties prenantes afin de proposer plusieurs fuseaux.

C'est un système que l'on appelle en entonnoir. Au stade du fuseau, celui-ci est très vaste. Il peut être de 20, 50 ou 100 mètres de large. Nous sommes encore très loin d'un tracé d'une ligne électrique souterraine qui sera défini beaucoup plus tard dans les autres phases.

#### **M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP**

Il avait été introduit dans la présentation, un élément de repère géographique pour comprendre justement quels étaient les points de raccordement pour que ce soit également référencé d'un point de vue territorial.

#### **M. Pierre ROUEN - RTE**

Tout à fait. Les recherches de fuseau se feront entre le poste électrique de Bellenaves jusqu'au point de raccordement, ce qui représente environ à peu près 14 kilomètres, mais je pense que cela a été présenté lors des derniers échanges.

#### **M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP**

Nous avons eu des éléments de présentation sur ces points de raccordement, mais assez tôt dans le débat.

#### **M. Pierre ROUEN - RTE**

RTE, dans le cadre de cette concertation Fontaine, est là aussi pour éclairer tous les acteurs et donner à la fois les différentes dispositions qui sont des critères qui vont permettre d'aider le territoire à coconstruire avec nous ces fuseaux et, finalement, ce fuseau retenu. Nous pouvons avoir des dispositions administratives, c'est-à-dire rechercher finalement un tracé qui va nous permettre d'avoir des procédures claires, simples, lisibles, qui vont nous permettre d'avancer et de respecter nos délais de raccordement. Nous avons des dispositions environnementales. L'objectif est donc d'éviter un maximum les zones à enjeu fort, mais aussi d'utiliser des infrastructures existantes, ce que l'on appelle la mutualisation d'infrastructures, comme mettre une liaison dans une voirie ou l'accrocher à un pont. Nous avons également des dispositions techniques qui viennent se rajouter. Nous allons également étudier l'encombrement du sous-sol. Il n'y a rien de pire dans une concertation Fontaine que de décider un fuseau qui n'est pas faisable. L'objectif est de privilégier des voiries larges si nous sommes sur des voiries, par exemple. Il faut également respecter les exigences du client pour celui qui aura dans sa mission de service public notamment, le délai de raccordement, par exemple. Il faut trouver des solutions qui respectent les engagements de RTE en ce sens. Nous avons aussi des dispositions évidemment économiques à privilégier les tracés les plus courts, d'avoir des techniques de passage qui ne soient pas trop fortes économiquement ou en tout cas, de savoir les limiter au bon endroit.

Je vous ai mis un calendrier qui est prévisionnel et qui va dépendre des échéances qui ont été présentées tout à l'heure. Concrètement, à l'automne 2024, une concertation des parties prenantes et, sur la base de la concertation qui sera menée par RTE, un dossier qui sera envoyé ensuite à la DREAL pour avis. La DREAL pourra ensuite lancer officiellement cette concertation Fontaine avec une consultation de toutes les parties et définir une réunion plénière qui permettra ensuite de valider le fuseau de moindre impact, ce que nous appelons le PV de fin de concertation au premier trimestre 2025. Merci à toutes et à tous.

#### **M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP**

Merci pour ces éléments de présentation. Vous avez là un certain nombre d'apports. C'est d'ailleurs très riche. J'imagine que cela fait beaucoup. Vous avez peut-être déjà des questions qui portent sur les

présentations qui viennent d'être faites. N'hésitez pas à lever la main. Nous allons entamer le temps d'échange avec les publics. Il se trouve que nous avons une participante à distance qui n'est autre qu'Audrey DEDON de l'association des communes minières de France, qui souhaite aussi s'exprimer dans le cadre du débat sur ce sujet de la gouvernance. Je vous propose en technique, si nous sommes prêts, à l'accueillir. Merci d'avoir été intéressée par ce dernier atelier thématique sur les enjeux de gouvernance. Forcément, vous avez une expérience en la matière en tant que représentante des communes minières. Il y a un passé minier en France. Il n'y a pas une actualité très riche, mais par contre, il y a donc du retour d'expérience sur lequel s'appuyer. Comment percevez-vous cet enjeu de la gouvernance à l'aune des territoires qui sont déjà concernés par les mines, même si celles-ci sont fermées la plupart du temps ?

#### **Mme Audrey DEUDON – Association des communes minières**

Nous avons encore de l'exploitation en France, dans l'Est de la France notamment où nous avons encore de l'exploitation du sel. On considère que les ressources du sous-sol présentent un intérêt majeur pour la France. Nous sommes donc favorables à une activité minière prospère pour l'économie du pays. Cela ne doit pas se faire au détriment des territoires qui en ont le siège. Nous voyons encore des difficultés de dialogue au niveau de certaines communes avec les services de l'État. Toutes les régions ne sont pas encore dotées d'instances régionales de concertation qui, pourtant, sont établies dans le Code minier. Au sein de l'association des communes minières, nous nous battons pour que cela soit identique partout. Ce n'est pas. C'est pour cette raison qu'aujourd'hui, les projets miniers se heurtent systématiquement à des contestations en raison des risques, parce qu'il y a parfois des communications qui ne passent pas bien dans tous les secteurs où nous avons connu une exploitation minière. L'ouverture de nouvelles mines et le développement de l'activité minière ne peuvent s'accompagner que de dispositions visant à améliorer l'après-mine et c'est important de le noter. Le président, Jean-Pierre KUCHEIDA, souhaite une réforme complète du Code minier depuis plusieurs années. Elle n'a été que partielle avec le projet de loi portant sur la lutte contre le dérèglement climatique. Nous avons donc une réforme partielle qui montre la volonté de relance de l'exploitation minière, mais sans traiter des sujets de fond. Comme je vous le disais, les instances régionales de concertation n'existent pas partout et il faut veiller à ce qu'elles le soient. Avec le projet qu'il va y avoir sur Echassières, les sujets de l'après-mine exigent l'évolution du régime de responsabilité et d'indemnisation dans laquelle l'État doit assumer pleinement son rôle, tant par la gestion des dommages subis par de nombreuses collectivités et citoyens, que pour la gestion des risques et des conséquences des activités minières actuelles et futures.

#### **M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP**

Lorsque vous parlez d'instances de concertation régionale, ce serait pour vous un échelon de concertation ou de gouvernance qui s'ajouterait aux commissions de suivi de sites, par exemple ? Pour vous, ce sont des choses qui sont complémentaires, mais pas aux mêmes échelles ?

#### **Mme Audrey DEUDON – Association des communes minières**

Ce n'est pas aux mêmes échelles. Tout à fait. Concernant les instances régionales de concertation qui fonctionnent, nous en avons de beaux exemples ici en Hauts-de-France et dans l'Est de la France. Ce sont des rendez-vous annuels qui portent un bilan sur les activités et aussi sur les états de surveillance des sites. Il y a quelques années, mon président, Jean-Pierre KUCHEIDA, était alors député du Pas-de-Calais et avait soumis un projet de loi qui a été voté à l'unanimité en 1999. C'était une agence de prévention de surveillance des risques miniers. Elle a été mise en place en 2002, mais elle a été dissoute en 2007. Celle-ci a été remplacée par la Commission nationale de concertation sur les risques miniers, mais qui, elle aussi, a été dissoute en 2013. Il est important

aujourd'hui, du fait que nous allons sur un nouveau modèle minier, que nous puissions avoir ce genre de rendez-vous annuel qui vient en complément des comités de suivi, comme ils ont été décrits tout à l'heure.

#### **M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP**

Très bien. Merci, Madame DEUDON. N'hésitez pas plus tard à intervenir, autant que de besoin et quand vous le souhaitez. J'imagine qu'il y a des demandes de prise de parole depuis la salle.

#### **Mme Lucette TERRENOIRE - Intervenante dans la salle**

Je vous remercie de nous laisser la parole. Je remercie quand même la patience d'Imerys. Simplement, je suis également patiente et je continue mon éducation sur l'environnement parce que je pense qu'il y a des choses qui ne sont pas comprises, entre autres sur le rôle des zones humides, leur captage de CO2, le climat modéré ou tempéré et également la partie concernant l'épuration de l'eau et la biodiversité. L'écosystème de l'eau existe et on ne l'entend pas. On ne veut pas le prendre en compte. Cinq hectares de zones humides, c'est trop. Les zones humides terrestres représentent 3 % de la surface de la Terre. Lorsque l'on en supprime cinq hectares, c'est beaucoup trop. Excusez-moi de vous le rappeler à ce niveau-là. Aussi, lorsque le débit de l'eau baisse – je parle bien de l'étiage et non pas de la vitesse de l'eau – à ce moment-là, ce n'est pas une affirmation, mais il peut y avoir des cyanobactéries, dangereuses à la fois pour les animaux et pour les hommes. Nous souhaitons donc une étude épidémiologique et un suivi de l'eau.

#### **M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP**

Vous aviez déjà repositionné ce sujet mardi et vous avez eu maintes et maintes fois l'occasion de l'aborder dans le débat. Je pense que nous l'avons entendu, mais c'est un peu éloigné du sujet de la gouvernance et de la participation des publics qui est le nôtre aujourd'hui. Toutefois, il me semble que ce sujet a non seulement été entendu, mais a été aussi largement intégré dans le cadre des échanges thématiques sur la ressource en eau. Pouvons-nous essayer de nous recentrer sur le sujet du jour ?

#### **M. Pierre-François PICARD – Intervenante dans la salle**

J'ai suivi pas mal de débats publics et je remercie la CNDP parce que cela n'a pas toujours été facile, mais c'était assez chouette pour avoir des informations et sur le projet notamment. Je reste dubitatif sur la synthèse derrière puisque quand j'entends Madame la Préfète dire en préambule dire qu'elle est effectivement pour ce projet et qu'elle parle au futur et non pas au conditionnel, cela inquiète fortement, mais c'est son rôle puisqu'elle représente l'État qui a décidé de rentrer dans ces projets du tout électrique, État qui est gouvernement démissionnaire actuellement, d'ailleurs, mais aussi sur d'autres techniques qui existent et qui sont développées dans d'autres pays. Des constructeurs qui refusent actuellement le tout électrique. Nous avons aussi une entreprise, Imerys, qui nous raconte sans arrêt n'importe quoi. La dernière chose en date, pas plus tard que mardi soir, ils nous annoncent qu'ils sont à la recherche d'un lieu de stockage des déchets dangereux de l'usine de Montluçon, puisqu'ils n'ont pas la capacité de stocker les tonnages éventuels qui arriveraient sur les prochaines années. Concernant la gouvernance, nous avons l'impression que c'est entre l'État, les services de l'État et c'est tout. La population n'est pas associée. Nous l'avons vu tout à l'heure dans l'atelier où il y a eu des confrontations sur les implantations des sites. Vous avez réussi à effectivement affronter les populations entre elles sur « C'est mieux ailleurs que chez moi. Ce projet, nous n'en voulons pas devant nos fenêtres. Il sera mieux ailleurs » et derrière, il n'y a pas de concertation. Il n'y a aucune discussion possible qui a été faite ou entamée.

Concernant l'environnement, vous ne parlez que de l'économie. C'est décevant. Ce n'est que de l'économie, du fric, du business. C'est le rôle

d'Imerys. En tant qu'élus, vous avez une responsabilité et nous verrons plus tard les conséquences, dans quelques années. Souvent, les élus ne sont pas là lorsque nous parlons des conséquences sur les territoires. Le territoire, ce n'est pas que l'Allier, mais c'est aussi le Puy-de-Dôme. L'eau vient de la Sioule et la Sioule vient du viaduc des Fades, Madame la Préfète. Les élus doivent donc aussi regarder ce qu'il se passe, mais sur tout le territoire, pas uniquement l'Allier au niveau administratif, avec des conséquences qui seront dramatiques, notamment avec ce que nous avons entendu sur les dernières techniques lancées par Imerys.

**M. Yves BARTHOLOME – Intervenant dans la salle**

Pourrions-nous avoir la réponse à la question de Madame TERRENOIRE ? Je n'ai pas vu de réponse, sachant que Madame a déjà posé la question à une réunion où j'étais présent et on ne lui a pas apporté de réponse.

**M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP**

Pas ce soir dans le cadre de la réunion, mais j'invite Madame TERRENOIRE, comme je l'ai déjà fait, à ce qu'elle pose la question au niveau de la plateforme.

**M. Yves BARTHOLOME – Intervenant dans la salle**

Pardonnez-moi, mais c'est la réponse qui a été faite lors d'une réunion précédente.

**M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP**

Cette question a-t-elle été posée en ligne depuis ? Nous la traiterons volontiers si elle est formulée par écrit sur la SQR, c'est-à-dire sur la plateforme en ligne. Merci.

**M. Yves BARTHOLOME – Intervenant dans la salle**

Les personnes n'auront donc pas cette réponse ici. C'est donc cela, un débat.

**M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP**

Ce sont des informations qui sont publiques. Les réponses seront amenées de manière singulière pour chaque question et à un moment donné, cela intègre le compte rendu. Comme je le disais tout à l'heure, c'est totalement transparent. Si les réponses ne vous conviennent pas en séance ou si les questions que vous posez ne conviennent pas par rapport à l'ordre du jour de la séance, passez par le système de la plateforme en ligne. Vous aurez une réponse circonstanciée qui répondra directement à votre questionnement si vous voyez que vous n'avez pas les retours satisfaisants.

**M. Yves BARTHOLOME – Intervenant dans la salle**

C'était purement factuel.

**M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP**

Dans ce cas, n'hésitez pas. Nous essayerons de faire factuel aussi pour la réponse, ou en tout cas, nous retournerons la question au service de l'État ou d'Imerys. Nous allons prendre d'autres prises de parole, puis nous aurons un temps de travail en salle que nous pourrons initier.

**M. François GABRIELLI – Intervenant dans la salle**

Bonsoir et merci pour l'organisation du débat de ce soir. J'ai une question multiple sur l'avancement de l'étude de faisabilité du projet qui va durer encore un certain temps, d'après ce que j'ai compris. Quel est le degré d'avancement de l'étude de préféabilité aujourd'hui ? Je ne sais pas si vous avez la réponse. Aussi, où pourrions-nous avoir accès aux documents de l'étude de préféabilité ? Cela sera-t-il communiqué par la CNDP ? Faudra-t-il aller sur le site d'Imerys ? Est-ce que tout le monde ici pourra avoir accès à tous ces documents pour suivre le débat ?

**M. Étienne JOSSE – Intervenant dans la salle**

Dans la partie gouvernance, nous avons beaucoup entendu parler de parties prenantes. Par contre, je n'en ai pas entendu parler dans les groupes de travail et dans toute la chaîne d'organisations que Madame la Préfète nous a présenté. Comment pouvons-nous garantir, dans la suite des événements, les enquêtes publiques et la concertation continue et tout ce qui va avec ? Comment pouvons-nous garantir que l'ensemble des parties prenantes est l'ensemble des citoyens de la zone géographique concernée ou même l'ensemble des citoyens français ou européens ? Comment faisons-nous en sorte que tout le monde soit contacté et que tout le monde puisse être écouté et entendu ? Aujourd'hui, c'est quand même un peu compliqué, même dans le cadre de ce débat public qui est bien organisé, mais qui ne permet pas de contacter l'ensemble des personnes.

**M. Laurent INDRUSIAK – Intervenant dans la salle**

Bonjour. Je suis le secrétaire de l'Union départementale CGT de l'Allier. À l'issue de ce débat, nous pouvons quand même les uns et les autres, ou en tout cas pour ce qui nous concerne dans l'organisation que je représente, mesurer que nous sortons de ces débats avec un niveau de connaissance sur le projet nettement supérieur qu'au début. Nous devons tout de même soulever et relever l'intérêt du débat tel qu'il a été conduit, même si toutes les questions n'ont pas été au bout. Il nous a été présenté, sur la gouvernance, un certain nombre de strates qui vont être mises en place tant au niveau de l'État qu'au niveau d'Imerys. Il y a tout de même une interrogation sur la totalité de ces strates. Le risque n'est pas de diluer ou de cloisonner les différentes instances qui pourraient produire ou réfléchir ensemble et qui pourraient être cloisonnées. Il y a donc une interrogation sur ce sujet. Pour conclure, ayant participé à la quasi-totalité de l'ensemble du débat et ayant un intérêt particulier sur le projet, s'il devait aller au bout pour notre territoire, quid des organisations syndicales et de leur présence dans les différents comités de suivi, mais aussi de comité de pilotage que l'État souhaiterait mettre en place ? Merci.

**M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP**

Merci. C'étaient donc les premières questions qui portaient sur l'étude de préféabilité. Je ne sais pas qui prendra le micro chez Imerys pour pouvoir intervenir sur ce sujet, l'enjeu étant de pouvoir replacer cela sur une frise temporelle pour que l'on comprenne quelles seraient les échéances pour la complétude de ces études de préféabilité.

**M. Alan PARTE - Imerys**

Bonsoir. Je suis responsable des projets lithium pour le groupe Imerys. Sur la question des études de préféabilité, je pense qu'il est important de bien distinguer. Il y a tout un ensemble d'études que nous faisons. Les études de préféabilité sont des étapes de maturité, d'études d'ingénierie et de technique. Ce qui est important, c'est qu'au fur et à mesure de ces études, nous allons extraire les données techniques et les données environnementales. Nous allons donc nourrir, dans un grand détail, tous les dossiers environnementaux d'autorisation. Ensuite, ces données sont mises à disposition du public dans le cadre de ces demandes d'autorisation, dans le cadre des enquêtes publiques et autres. Comme expliqué lors d'une précédente réunion publique, le projet est jalonné par un certain nombre de ces étapes. On parlait des dossiers pilotes. Si nous devons continuer le projet suite au débat public, il y a déjà l'étape des pilotes. Au moment de l'autorisation des pilotes, une étude d'impact est publiée sur l'ensemble du projet. Ensuite, il y a une deuxième étape qui est la demande de concession. C'est une autre étape où l'ensemble des données techniques et environnementales sont également publiées. Enfin, il y a la dernière étape qui relève des autorisations finales pour les usines et pour l'ouverture de la mine où toutes les informations techniques et environnementales seront incluses dans ces dossiers et mises à

disposition. Ce sera instruit par les services de l'État et mis à disposition du public lors des enquêtes publiques.

#### **M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP**

Monsieur PARTE, j'en profite pour avoir votre réponse sur la deuxième question concernant les modalités d'accès aux documents de cette étude. De manière très concrète, comme dans le cadre du débat public, y aura-t-il un espace sur le site internet qui permettra, au fur et à mesure que les données sont complétées d'en prendre connaissance lorsque l'on est du côté du public ?

#### **M. Alan PARTE - Imerys**

Je pense qu'un certain nombre d'informations seront présentées lors de la concertation continue au fur et à mesure des réunions thématiques, lorsque les nouveaux éléments pourront être mis à disposition et présentés au public. Ensuite, de manière plus compréhensive et plus technique, ces éléments seront mis à disposition, probablement sur le site internet au moment des dépôts lorsqu'ils seront publiés pour les enquêtes publiques et seront à la disposition de tous.

#### **M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP**

Merci. Il y avait une question qui était une interrogation vraiment de fond sur le fait que l'on puisse garantir que l'ensemble des citoyens puissent être informés et entendus. Je note au passage que la CNDP fait son possible pour que le plus grand nombre de personnes sur le territoire soient informées et entendues. On voit que, bien évidemment, on ne répond jamais assez à cette attente ou à cette demande qui est sans fin. Il faudrait donc démultiplier les modalités. De fait, je pense que cela fait partie des recommandations sur lesquelles la CNDP, au travers des garants qui seront mis en place, et Marc PAPUNITTU pourra nous en dire un mot juste après s'il le souhaite, mais dans le cadre de la concertation continue, pourront intervenir pour aider et demander au maître d'ouvrage, à ce qu'il utilise les modalités adaptées pour ce faire. Vous l'avez entendu de la bouche même de Monsieur PAPINUTTI dit tout à l'heure, qu'informer et faire entendre la voix des citoyens dans la phase de concertation continue fait partie des objectifs que se doivent de garantir les membres désignés justement par la CNDP.

#### **M. Marc PAPINUTTI - CNDP**

Concernant la concertation continue, c'est typiquement une continuité à partir des éléments qui ont été donnés ici. Ce sont toutes les étapes que j'ai citées tout à l'heure, c'est-à-dire le rapport qui va faire des recommandations et des alertes sur des sujets. La concertation continue avec le maître d'ouvrage aura évidemment le rôle de répondre à des questions dans la continuité des choses, peut-être au point suivant et trouvé l'articulation avec tous les comités que nous pouvons avoir jusqu'au moment où nous aurons nos études. Ce sera donc un autre process qui n'est plus le process CPDP ou CNDP, mais qui sera celui des enquêtes publiques à caractère environnemental. Dans l'étape qui suivra cela, ce ne sera pas la même dynamique et la même énergie, mais il y aura très probablement, sur les recommandations de la CPDP, des éléments qui suivront sur des sites internet qui donneront accès à des éléments, des réunions publiques ou des réunions de rendu. Les garants et garantes font des documents qui sont totalement publics et accessibles à tous et je peux vous dire qu'ils sont accessibles dans la durée. Nous avons des CPDP et des concertations continues qui, quinze ans après, sont encore publiques, sont accessibles et peuvent redonner les engagements. C'est donc bien le suivi des engagements qui est en place.

Ensuite, toute l'organisation se fera avec Imerys et avec les garants et garantes. En tant que CNDP, je peux vous garantir que nous devons continuer d'avoir l'information des personnes, les questions doivent continuer à trouver des réponses et des éléments, et surtout, trouver

l'articulation parce que le système est un peu plus complexe. Là, nous sommes aujourd'hui avec pas mal de personnes qui se sont formées au système, mais nous avons encore un grand nombre de gens qui ne le sont pas. Il faudra donc trouver la manière d'informer ceux qui ne sont pas venus à toutes ces réunions.

#### **M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP**

Merci, Marc. Par rapport à l'articulation, c'était une crainte émise par Monsieur INDRUSIAK, représentant de la CGT, que cela fasse beaucoup de strates de concertation pour l'ensemble de ces instances présentées jusqu'à maintenant. Cela suscite-t-il une réaction parmi vous ? Quelqu'un veut-il prendre la parole sur ce sujet ou est-ce que nous l'intégrons comme un point d'attention à avoir pour la suite ? Ce sera également le nôtre aussi, côté CNDP. Enfin, quid de la place des organisations syndicales dans les instances, que ce soit celle mise en place par l'État ou celle que pourrait mettre en place Imerys sur chacun des sites ? Je vous invite peut-être à répondre directement à cette question.

#### **Mme Pascale TRIMBACH – Préfet de l'Allier**

Je vais peut-être répondre de façon un peu plus globale, en commençant par rappeler un point sémantique. J'ai toujours utilisé le terme « projet » sans préjuger justement de la suite. L'État l'accompagne. Je vais rebondir sur ce que vient de dire Monsieur INDRUSIAK. Nous avons progressé collectivement, à la fois en formation et en information. Les uns et les autres sont arrivés avec un degré d'information et de connaissance du dossier. Grâce à la CPDP, chacun a pu progresser dans sa connaissance de ce dossier. Ceci a amené chacun aussi à apporter sa contribution. Ces éléments d'expertise, d'où, et je l'ai souligné dans mon introduction, la confirmation de beaucoup de points, mais aussi parfois l'ouverture d'autres options. Je pensais en particulier par la connaissance fine qu'ils ont du terrain. Les élus ont pu nous alerter sur tel ou tel aspect, je pense notamment aux quais sur les communes de Saint-Bonnet et Vicq, entre autres. Ils nous ont donc apporté leurs connaissances et leur expérience pour voir s'il existait d'autres possibilités qui pourraient être plus avantageuses dans la réalisation. Tout ce que nous faisons ne nous dispense pas, et je le rappelle, comme l'a souligné d'ores et déjà le directeur départemental des territoires, de toutes les procédures qui sont mises en œuvre pour un tel projet, à savoir toutes les autorisations qui sont nécessaires. Nous passerons par toutes ces autorisations et par toutes ces procédures. Les facilitations qu'accorde le PINM notamment ne sont là que pour aider les collectivités et, bien entendu, avec leur accord. C'est un point sur lequel je voudrais insister. Même s'il n'y a pas toujours eu des réunions en grand comité, comme c'est le cas ce soir - et je suis heureuse de cette participation nombreuse - nous avons, par ailleurs, pendant l'année 2023 et l'année 2024, eu régulièrement des rencontres avec les élus concernés, que ce soit avec Monsieur le Maire d'Echassières ou avec les maires de Montluçon, de Saint-Bonnet-de-Rochefort et de Vicq. Ils ont été régulièrement tenus informés de toutes les évolutions significatives dès lors qu'elles survenaient. Enfin, plus largement, et c'est aussi une préoccupation que je comprends, j'ai rencontré, il y a quelques jours de cela les organisations, qui étaient plutôt réservées sur ce projet de façon à pouvoir les entendre et voir là encore comment nous pouvions prendre connaissance de leurs préoccupations afin de les intégrer dans une amélioration du projet, d'où ce terme que j'ai employé au départ en disant que nous avons progressé collectivement. Évidemment, mon objectif n'est pas d'arrêter, mais au contraire de poursuivre ces échanges, que ce soit avec le représentant de la CGT, Monsieur INDRUSIAK, qui faisait partie des organisations que j'ai reçues il y a quelques jours, et toutes les autres. Ce dialogue se poursuivra. Je peux vous le confirmer.

#### **M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP**

Merci. Il faut donc comprendre, par rapport à la question de Monsieur INDRUSIAK, que les corps intermédiaires ou les représentants syndicaux pourraient avoir une place à la table, quelles que soient les instances qui étaient évoquées jusque-là.

**Mme Pascale TRIMBACH – Préfet de l'Allier**

Oui. Les groupes de travail seront spécialisés et pourront faire appel à des expertises, notamment celles que vous possédez. Au-delà, il y a le comité technique et le comité de pilotage qui, lui, a une vision stratégique. Ce n'est pas une vision simplement en silo. L'expertise se fait au service d'une vision plus stratégique du projet.

**M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP**

Je vous remercie pour ces précisions. Nous allons prendre deux dernières interventions assez brèves. Ensuite, nous nous arrêterons pour un temps simplement de travail sur table autour de ce sujet. Vous aurez encore le temps de vous exprimer. Cela vous permettra même de le mettre par écrit pour que nous puissions faire remonter à la fois vos exigences, vos idées et vos attentes, de sorte à ce que cela puisse nourrir le compte rendu du débat sur ce qui pourrait suivre ensuite.

**Mme Marguerite CHERPIN – Intervenante dans la salle**

Ce sera très bref. C'est une réserve. Pour moi, le nombre de comités et de strates va diluer l'information et la responsabilité.

**M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP**

Merci, c'est entendu.

**M. Miguel SANCHEZ – Intervenant dans la salle**

Cela reprend un peu le même sujet. Par rapport au débat en général, j'ai trouvé que c'était très décevant parce que cela m'a apporté plus de questions que de réponses. Je me suis trouvé à creuser la question de l'électrique, du lithium et de plein de sujets. Cela m'a posé énormément de questions et je n'ai pas trouvé, dans la CNDP, les réponses à ces questions. C'est une remarque tout à fait particulière. J'aurai une seule question ce soir. Dans le dossier final, pourrions-nous avoir les noms des responsables au sens pénal qui seront poursuivis si jamais cela se passe mal ? Aujourd'hui, tout le monde est d'accord, que ce soit Imerys, les collectivités ou l'État. Tout le monde est entièrement d'accord pour aller dans ce projet. Sauf que demain, lorsque cela se passera mal - peut-être ou pas, d'ailleurs - qui va payer ou qui va être coupable ? J'aurai une demande dans ce sens-là.

**M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP**

Merci. Nous allons donc avoir un petit temps collectif pour pouvoir faire émerger justement les attentes, les préoccupations aussi, mais quand même un moment donné, les idées que vous voulez porter à la connaissance du porteur de projet et de la CNDP, concernant la suite, c'est-à-dire la concertation post débat public. En référence à ce qui a été présenté tout à l'heure par Marc PAPINUTTI, je vous demanderais si des personnes veulent s'exprimer sur leurs attentes pour la suite concernant à la fois la comitologie, à la fois un certain nombre de critères aussi qui, pour vous, sont essentiels à respecter et qui ont peut-être été mis en place dans le cadre du débat, mais qui pourraient être poursuivis par la suite, voire de nouveaux critères concernant la transparence des données, la complétude, leur mise à disposition, la discussion et les thématiques sur lesquelles pourraient porter ces discussions, partant du principe que le débat public reste encore ouvert sur l'opportunité du projet, les grands enjeux et les caractéristiques. Sur ces sujets, quelles sont vos attentes pour la suite ? Nous en avons déjà entendu en *off* du débat. C'est le moment de les exprimer plus clairement et collectivement.

**Mme Lucette TERRENOIRE – Intervenante dans la salle**

Je voulais encore poser une question sur la solidarité amont aval. Nous en avons parlé. Effectivement, il n'y a pas qu'Echassières qui sera concernée. Concernant la partie amont aval avec l'agence de l'eau, quelle est l'implication de l'agence de l'eau sur la partie amont aval, entre autres ?

**M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP**

Lorsque vous parlez notamment de l'implication partie amont aval, c'est que vous souhaitez que la concertation porte à la bonne échelle, c'est-à-dire celle des bassins versants. Je me souviens que vous aviez déjà exprimé cette idée-là. Nous sommes dans ce registre, c'est bien cela ?

**Mme Lucette TERRENOIRE – Intervenante dans la salle**

La Sioule va se jeter dans l'Allier et donc l'Allier va se jeter dans la Loire et qu'il y a forcément une conséquence qui va se faire en aval. Personnellement, je parle en mon nom, mais je suis porte-parole d'une association. Nous avons un comité scientifique qui comporte des personnes du Muséum d'histoire naturelle et du CNRS. Ils sont à votre disposition si vous voulez plus de documents précis sur ce que je commente. Je ne fais que la porte-parole et j'interviens souvent plus à mon nom qu'à leur nom parce que je ne suis pas chercheuse. Même si je n'ai pas tout compris, je comprends et ce que je comprends, je le transmets.

**M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP**

C'est noté, toujours autour des sujets de la ressource en eau qui sont encore à travailler collectivement, en concertation et aux bonnes échelles. D'autres demandes de prise de parole ? Cela peut être aussi pour poser des questions que vous n'auriez pas eu l'occasion de poser tout à l'heure aux intervenants qui se sont succédé.

**M. Christian TICHET – Intervenant dans la salle**

Bonjour. Je suis citoyen, habitant en France et plus précisément dans l'Allier. C'est quelque chose que j'ai déjà formulé, mais c'est un projet national où certaines personnes disent que c'est un projet à 100 % pour l'Allier, ce qui n'est pas tout à fait vrai puisqu'il y a des retombées financières qui vont être liées aux redevances minières et qui vont arriver sur le Puy-de-Dôme. Quelle est la suite de la gouvernance du projet ? Il y a certainement des implications du Puy-de-Dôme et de certaines communes intéressées, qui pourraient apporter un bénéfice pour l'avancement du projet. Je pense par exemple à la rénovation du réseau ferroviaire qui ne concerne pas que l'Allier. C'est une remarque et une question. Arrêtons ici, là où nous sommes européens et où nous avons ici décrété ce projet comme d'intérêt national, de parler uniquement de l'Allier. Merci Imerys, dans le dossier de maître d'œuvre, de mettre un grand titre « Allier », mais de mentionner aussi les départements limitrophes. Je suis un industriel à la retraite et une vision locale uniquement en département, c'est déjà dépassé depuis des années. Ce seraient au moins les régions. Je fais une strate supplémentaire et je parle d'au moins deux départements, mais aussi par les régions, voire plus compte tenu de l'intérêt du projet. Comme vous l'entendez dans mes propos, je suis pour ce projet. Le monde industriel, c'est la technologie. Il faut donc y aller, mais de la bonne façon. Arrêtons des petites querelles comme celles-ci, « 03 » et « 63 ». C'est dépassé.

**M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP**

Merci pour votre intervention. J'ai l'impression que cela fait écho aussi à ce que disait Madame DEUDON tout à l'heure sur l'importance des différents niveaux, y compris aux échelons régionaux, pour que la concertation puisse porter à différents endroits.

**M. Philippe FAURE – Intervenant dans la salle**

Je fais partie du comité régional CGT Auvergne-Rhône-Alpes. On nous présente une longue période de concertation et pendant ce temps, au niveau d'Imerys, ils vont travailler. Ils vont notamment examiner l'économie d'ensemble du projet. À partir de quand et comment seront remontées les informations ? Pas les informations détaillées, mais les grands enjeux pour savoir si, un jour ou l'autre, on nous dira que ce projet n'est plus rentable et qu'il faut l'abandonner ? Il y a de grands jalons à l'intérieur d'Imerys sur ce projet. Il serait tout de même intéressant de savoir comment sera faite l'information du public, histoire que l'on ne perde pas trop de temps à faire de la concertation si le projet est abandonné.

**M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP**

Peut-être des éléments de réponse de la part d'Imerys sur ce volet ?

**M. Alan PARTE - Imerys**

En effet, nous n'avons pas envie de faire perdre du temps, ni à vous ni à nous. Les équipes travaillent aussi beaucoup sur le projet. Nous avons des jalons internes qui sont réguliers. Il y a beaucoup d'étapes, avec des étapes techniques, des étapes de dialogue et de débat public. L'étape du débat public est un grand jalon pour nous. À la fin de chaque jalon, on se remet autour de la table et on regarde. Les chiffres plus détaillés et plus techniques sur l'investissement vont arriver. À chaque phase, nous allons préciser les chiffres sur le niveau d'investissement, par exemple. Forcément, si nous allons sur Montluçon, il y aura un certain nombre d'implications. Si nous allons sur le ferroviaire, cela aura des implications également. À chaque phase, nous précisons en détail et nous faisons un bilan à la fin de chaque phase. Ensuite, c'est une décision interne de dire si nous poursuivons ou non. Si nous ne poursuivons pas – ce que je n'espère pas – vous serez évidemment les premiers informés.

**Mme Patricia LAEDERICH – Intervenante dans la salle**

Je voudrais quelques éclaircissements sur tous ces comités. J'avoue que je suis un peu perdue. Il y a la concertation continue de la CNDP. Il y a les comités de suivi organisés par l'État ou le département avec tous les élus. Il y a les comités IRMA organisés par Imerys. Quelle est la définition des parties prenantes ? Quels sont les riverains ? À Echassières, est-ce la commune ou la communauté de communes ? Quel est le périmètre ? Je crois qu'il faudrait un certain nombre d'éclaircissements sur tout cela.

**M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP**

Merci. Cela rejoint des préoccupations déjà soulevées tout à l'heure. Qui souhaitez-vous entendre pour obtenir des éclaircissements sur tout cela ? La CNDP, Imerys ou l'État ? Les trois ? Marc va répondre. Souhaitez-vous que nous vous réexpliquions notre rôle ?

**Mme Patricia LAEDERICH – Intervenante dans la salle**

Je suis étonnée qu'il y ait autant de différentes participations et organismes. Y aura-t-il des doublons ? Qui va faire partie des uns et des autres ? En tant qu'association, par exemple, de quels comités ou de quels systèmes de continuité pouvons-nous faire partie ?

**M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP**

C'est une question que nous soumettrons à Imerys. Je pense que c'est à vous d'avoir un regard à porter sur ce sujet. Vous l'avez dit. Il y aura une composition à définir. Peut-être que vous pourrez préciser. Ce serait bien. Par contre, nous pouvons préciser que, dans le cadre de la concertation continue, nous n'allons pas nous-mêmes créer nos propres instances.

**M. Marc PAPINUTTI - CNDP**

Notre objectif n'est pas de refaire une organisation supplémentaire. Notre objectif très simple dans la concertation continue est de garantir

aux citoyens, au public et au grand public, des informations claires, de porter les questions et de donner les réponses qui sont faites quelque part. Il y a un point sur lequel nous allons travailler, et ce sera dans le rapport et dans mon bilan avec l'État et Imerys, c'est de savoir quelle articulation nous allons faire. C'est l'une des questions qui revient, mais notre objet n'est pas d'en refaire un système supplémentaire. C'est seulement d'informer et de garantir l'information du public et la réponse à ces questions, ainsi que le suivi des engagements. Nous n'allons pas tout remélanger. Je pense que l'organisation d'un projet, quel qu'il soit, et à ce niveau d'importance, ce seront des comités, mais ce sont Imerys et l'État qui définiront ces comités avec une représentation. Je ne prends l'engagement que de vous garantir à vous tous, quand vous n'êtes pas partie prenante et quand vous n'êtes pas un représentant syndical, d'avoir aussi cette information, peut-être pas avec la qualité que l'on pourrait imaginer ou rêver, mais d'avoir une continuité de cette information. Nous avons bien vu que pour les sujets qui ont été abordés ici et que nous avons vus émerger, comme le ferroviaire, il faudra bien revenir vers vous tous pour dire comment cela avance, comment se fait le lien entre le projet et le ferroviaire ou encore comment se font les études techniques qui ont progressé jusqu'à un moment où nous entrons ensuite dans une autre formalisation qui est l'enquête publique, avec plusieurs sujets. Il y aura une enquête publique environnementale, une enquête publique sur l'urbanisme et une enquête publique autour du Code minier qui, elles, sont codifiées. Toutefois, notre process est juste de dire qu'à la fin de ce débat public, avec la qualité des échanges qu'il y a eu, avec les questions qui vont être soulevées, avec le process de réponses qu'il y aura et qui sera public, notre avis sera de garantir que la continuité se fait de ce sujet-là.

**M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP**

Merci Marc, pour ces précisions. Nous avons une question à relayer depuis le tchat qui rejoint aussi d'autres préoccupations exprimées depuis tout à l'heure. « Est-ce que les nombreux comités ne vont pas diluer la responsabilité qui revient à Imerys et à l'État ? » Il me semble que cela s'inscrit dans les questionnements exprimés depuis tout à l'heure. Je ne sais pas si vous voulez prendre la parole sur ce sujet. En attendant, peut-être que vous formalisez une réponse, mais je propose à Imerys de reprendre la parole pour pouvoir apporter un éclairage sur cet enjeu de composition des comités. Vous avez vu que plusieurs questions renvoient à ce sujet. Que pouvons-nous en dire ? Quelle place pour les citoyens et quelle place pour des représentants syndicaux ou autres ?

**Mme Daniela LIEBETEGGER - Imerys**

A priori, il y a une place dans ces comités pour tout le monde, mais comme je le disais, nous ne pouvons pas avoir des comités de 100 personnes. Nous allons donc faire un pré-comité qui va décider de qui va être les représentants dans ces comités. Ce ne sont pas que cinq personnes, mais peut-être une vingtaine qui vont être là. Ces comités vont avoir des termes de références très spécifiques. Il y aura aussi une rotation. Après un certain temps, nous allons peut-être revoir la composition de ces comités et nous allons nous dire que telle ou telle partie prenante manque ou que telle ou telle partie prenante est peut-être sur-représentée ou sous-représentée. C'est vraiment en collaboration et en concertation avec vous.

**M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP**

Si je peux me permettre, dans la mise en œuvre concrète des choses, la concertation avec vous rend la chose compliquée à saisir. Cela veut-il dire avec les maires des communes aux alentours, par exemple, pour qu'elles puissent proposer à des associations représentatives du territoire de participer ? Est-ce en s'appuyant sur des corps intermédiaires ? Comment concrétisez-vous cette idée de faire cela avec vous ? Nous allons repartir sur la slide qui permet de se référer à ce sujet.

**Mme Daniela LIEBETEGGER - Imerys**

Aujourd'hui, nous connaissons déjà nos parties prenantes qui sont des élus, des riverains, des associations, des représentants des syndicats et autres. Une fois que le débat sera terminé, nous allons vous contacter afin de vous inviter à participer. Cela peut également être une réunion dans le cadre de la concertation continue. Par exemple, vous avez ici les différents sujets que nous allons traiter. Le comité de suivi est aussi un forum où nous partageons des informations et où nous pouvons aussi expliquer et chercher de la pédagogie. Certaines choses qui sont remontées dans les comités ne sont parfois pas comprises. Comme nous avons pu le remarquer pendant les débats, il y a beaucoup de questionnements et d'incompréhension. Ce sont des choses que nous allons reprendre et rediscuter dans les comités avant de diffuser les informations. Comme je le disais aussi, nous gardons tous nos outils déjà mis en place, comme le site internet, par exemple, qui va être encore beaucoup plus peuplé avec différents documents, mais aussi avec tous les comptes rendus suite aux discussions dans les comités de suivi. Même si vous n'êtes pas physiquement dans un comité, vous avez quand même accès à toutes les choses qui ont été discutées.

**M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP**

D'accord. Au regard des nombreuses thématiques que vous pourriez être amenés à traiter suivant les ordres du jour, cela veut-il dire qu'il pourrait y avoir aussi une composition à géométrie variable en fonction des sujets, pour être plus en phase avec les experts et d'autres personnes sur le territoire ?

**Mme Daniela LIEBETEGGER - Imerys**

C'est pour cette raison que j'ai noté qu'il y aura des comités ad hoc qui vont traiter d'une thématique spécifique. Il y a peut-être des questions qui nécessitent plus d'attention, mais lorsque je parle des sujets, ce sont des sujets qui vont être traités si la mine est opérationnelle. Ce sont des sujets récurrents qui vont venir au fur et à mesure et tout au long. Ce n'est pas uniquement dans la phase de démarrage. Dans la phase de démarrage, il y aura des comités menés par la préfecture. Il peut parfois y avoir des coupures, mais lorsque nous aurons les permis, si le projet voit le jour, l'État va peut-être se retirer un petit peu et c'est là que les comités de suivi auront beaucoup plus de pouvoir et d'importance.

**M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP**

Il a été demandé sur internet à ce que nous puissions projeter la frise, mais qui est très complexe à lire et que nous ne pourrions pas commenter dans le détail, mais qui reprend justement la distinction selon les phases entre concertation continue, gouvernance de projet avec mise en place de commission de suivi de site et, finalement, mise en place d'outils volontaires de concertation que vous pourriez porter dans le cadre du standard IRMA. Nous allons reprendre quelques questions ou remarques avant de marquer une pause.

**Mme Marguerite CHERPIN – Intervenante dans la salle**

Je n'aimerais pas partir avec une question sur le cœur, mais il se trouve que la voie de chemin de fer, comme certaines personnes, jouxte nos maisons. Vu la multiplicité des trains, je crains que nos maisons soient fragilisées. Vers qui devrais-je me retourner ?

**M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP**

Merci pour cette question. Nous prenons une deuxième intervention. Nous pourrions également projeter la *slide* qui montrait les commissions de régulation qui permettrait de réagir à la demande de Madame.

**M. Pierre-François PICARD – Intervenante dans la salle**

Vous parlez effectivement de la suite. Il y a eu des débats intéressants ces derniers jours avec des informations nouvelles sur la technique.

Demain, comme il n'y aura plus de séances de CNDP, comment je peux savoir où va se trouver le nouveau site d'enfouissement des déchets dangereux et comment il va être acheminé ? C'est une réalité. Vous l'avez annoncé mardi, lorsque vous avez dit que la nappe phréatique augmentait et remontait au bout de 25 ans. Comment pouvons-nous avoir confiance ? Concernant le suivi sur la technologie, sur la fragmentation de la roche, sur l'imperméabilité, sur les rejets de l'eau, sur le traitement de l'eau, sur le traitement des déchets, comment saurons-nous la suite demain savoir en tant que citoyen ? Il n'y a pas de confiance. Je n'ai aucune confiance en cette entreprise. C'est clair et net. C'est une réalité. Je dis cela avec des preuves. Il y a des cas concrets sur des choses qui ont été avancées et qui sont contredites. Revoyez les web mails et vous verrez effectivement les choses. Par rapport à l'environnement, comment pouvons-nous suivre cela ? Il n'y a pas que l'économie. C'est un projet qui doit respecter l'environnement et nous en sommes très loin. En tant que citoyens lambda dans le Puy-de-Dôme, dans l'Allier, comment pouvons-nous suivre ce projet ? Comment les élus vont-ils nous associer ? Pour l'instant, ils ne sont pas beaucoup associés. Je suis désolé. C'est une réalité aussi. Ils ont parlé en leur propre nom et en leur propre pouvoir économique.

**M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP**

C'est noté. Merci. Pouvons-nous revenir à la première question qui a été posée par Madame sur quels seraient les lieux permettant, y compris sur des intérêts privés ou d'ordre catégoriel assez spécifique, de parler de compensation et mesures d'accompagnement s'il y a des problèmes, et des problèmes qui sont aussi importants que prosaïques, comme le disait Madame.

**Mme Daniela LIEBETEGGER - Imerys**

Je n'ai malheureusement pas eu le temps de présenter cette *slide*, mais nous allons mettre en place, tout de suite après le débat, un système des doléances et des plaintes. C'est très pratique-pratique. Il y aura un numéro de téléphone et une adresse email où vous pourrez nous adresser tous les problèmes, questions, plaintes et doléances. Nous les adresserons au cas par cas. Cela dépendra du problème qu'il y aura sur la maison de Madame. Aujourd'hui, je ne peux pas vous dire quel sera le problème, mais s'il y en a, nous le prendrons en compte. Aujourd'hui, je ne connais pas les problèmes qu'il pourrait y avoir dans le futur. La solution va être de les traiter au cas par cas. Il y aura une évaluation du problème et nous trouverons une solution. D'ailleurs, les solutions qui seront trouvées autour des plaintes seront publiées officiellement.

**M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP**

Merci. Je sens qu'il est nécessaire de faire une pause. Monsieur PICARD, j'entends vos doutes et vos craintes côté CNDP, et la défiance aussi. Il faut récapituler trois grands sujets qui pourraient rentrer dans le cadre de la garantie que devrait opérer la CNDP pour la concertation continue qui s'ouvrira. Premièrement, faire attention aux échelles géographiques suivant les sujets. Depuis le bassin versant jusqu'à des problématiques territoriales très fines, on voyait qu'il y avait des intérêts très particuliers, sur lesquels il y a besoin de travailler à une toute autre échelle, sur de petits espaces. Le deuxième sujet concerne la composition. On voit que vous avez beaucoup de questions sur la composition, que ce soit des groupes de travail ou des instances qui seraient mises en place soit par l'État, soit par le porteur de projet. Évidemment que nous serons là aussi pour porter un regard sur ces sujets-là. De toute façon, dès les recommandations livrées dans le compte rendu, nous aurons des choses à proposer. Par ailleurs, il y a la question des sujets qui seront soumis à la concertation continue et des espaces à la fois pour en discuter, mais aussi pour avoir, de manière transparente et complète, l'information qui sera mise à la disposition des publics. Là aussi, je ne peux pas préjuger de ce qui sera proposé demain, mais ce qui est certain, c'est que la CNDP aussi, au travers du rôle des garants, aura un mot à dire sur les modalités à mettre en œuvre pour que ces principes-là soient effectifs et vraiment garantis. Voilà

quelques points qui me semblent essentiels et de l'ordre des préoccupations que vous exprimez. Je vous propose de faire une petite pause et de vous retrouver dans un quart d'heure, pas plus, juste le temps de redéfinir l'organisation de salle pour un dernier temps conclusif qui nous emmènera jusqu'à 21 heures et qui sera porté sur les enjeux de la vision du territoire.

*Pause de 15 minutes*

#### **M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP**

Nous allons aborder ce temps conclusif autour des enjeux qui découlent des visions échangées autour de l'avenir de ce territoire. Je propose de lancer la séquence qui va durer une quarantaine de minutes. Nous vous expliquerons les modalités d'animation juste après. Je ne suis pas sûr que vous les connaissiez, mais également vous expliquer en quelques mots le pourquoi de ce dernier temps conclusif et de sa teneur.

Bien sûr, un débat public représente beaucoup d'échanges qui sont d'ordre technique. Pendant le débat, nous avons eu des discussions même hautement techniques et nous voyons que ce sont très vite des sujets qui reviennent sur le tapis. Par ailleurs, on a vu aussi que dès les premières réunions, y compris à Moulins ou à Gannat sur la première semaine, il y a eu des expressions qui étaient plutôt de l'ordre du partage des attentes et des aspirations pour le futur du territoire. Parfois, cela a marqué de vraies différences dans la manière de se projeter dans ce territoire, mais dans la manière aussi de soulever les enjeux qui font sens pour vous dans le futur. Cela soulevait donc aussi des oppositions. C'était très contrasté, la manière que vous aviez de percevoir à la fois le projet, certes, mais le projet au regard de l'évolution que vous souhaiteriez pour ce territoire. C'était donc intéressant pour nous parce que c'est finalement souvent autour de ces visions différentes que se nouent les problématiques et tensions qui peuvent être intéressantes à creuser dans l'idée de voir comment chacun et chacune perçoit différemment l'opportunité de ce projet, les priorités et les enjeux qui font sens pour le territoire. À chaque fois, cela fait de grandes différences. Aujourd'hui, nous avons voulu vous proposer au travers de cette accroche, avec une modalité d'animation que nous allons vous expliquer, d'échanger autour de vos visions du territoire, avec ou sans le projet, et que vous soyez très libre de le faire comme vous le sentez, avec vos propres mots. Cela s'inscrira aussi dans le prolongement du documentaire de Violeta RAMIREZ, dont on avait déjà parlé, que certains et certaines ont certainement vu, et qui, dans sa dimension anthropologique et sociale, a justement permis de voir, en allant sur le territoire d'Echassières, quels étaient les passés, les futurs et les visions du passé et du futur qui se distinguaient au travers de différents parcours de vie. C'était assez intéressant et nous nous sommes permis de projeter quelques capsules vidéo de ce documentaire plus complet au regard de l'intérêt que cela représente pour notre sujet.

Nous allons vous inviter à discuter de ce sujet très librement pendant 40 minutes avec une méthode dite en anglais du *fishbowl* ou aquarium en français. Je suis au centre du bocal à poissons. Ce n'est pas très compliqué de s'imaginer, au regard de la circularité de l'espace, ce que cela signifie. Le principe est très simple. Vous avez un cercle de parole, où il y a quatre chaises blanches. Dans ce cercle, je peux m'exprimer, ce qui n'est pas le cas quand je suis en dehors. Je m'exprime en échangeant avec les autres personnes qui sont aussi installées dans ce cercle. Lorsque je suis dans le cercle d'écoute, sur les sièges rouges, au contraire, je reste observateur. J'écoute, mais je ne prends pas la parole. Au lancement, je vais inviter trois participants au hasard, pour ceux qui le souhaitent, à venir prendre place au centre. Il y aura un siège qui restera vide dans ce cercle de parole. Chaque participant pourra se

présenter brièvement et ensuite, la discussion devient très libre. Depuis le cercle d'écoute, lorsque vous êtes sur vos fauteuils rouges, dès que vous souhaitez vous exprimer, l'idée n'est plus de lever la main, c'est spontanément se lever et de rejoindre le fauteuil qui sera resté vide puisque, comme je l'ai dit, vous avez trois personnes qui seront présentes avec toujours un fauteuil disponible pour que lorsque quelqu'un souhaite intervenir, qu'il puisse venir rejoindre le cercle de parole. Au contraire, si je veux libérer la place, je me lève, notamment dès qu'une autre personne vient s'asseoir. Ainsi, un fauteuil reste toujours libre et cela permet, de manière assez fluide, de faire circuler la parole. Nous pourrions, à la fin de cet échange, si certaines personnes le souhaitent, dire ce que nous en avons retenu, et faire spontanément et très librement, un tout petit exercice de synthèse s'il y a des points très percutants qui vous ont marqué de cet échange.

Pour commencer, j'invite les courageux et courageuses à rejoindre le cercle de parole. Qui a envie de s'exprimer sur ce sujet de la vision que vous portez du territoire et de la place que pourrait prendre ou non le projet, dans cette vision qui est celle que vous portez du développement territorial, de l'avenir de l'Allier, de l'avenir du Sud Allier et de l'avenir de la région ? C'est très vaste. Le sujet n'est pas volontairement circonscrit. Vous êtes libre de l'interpréter. La seule chose que j'aimerais, c'est qu'une ou deux personnes puissent lancer la dynamique en me rejoignant dans le cercle de parole. Je vous laisse prendre les micros. Vous pouvez donc vous présenter et entrer en discussion sur ces sujets.

#### **Mme Marguerite CHERPIN – Intervenante dans la salle**

Je suis Marguerite CHERPIN et je suis Bellenavoise, née à Bellenaves et Bellenavoise de cœur, même si je n'y passe que la moitié de l'année. Le territoire de l'Allier du Bourbonnais est une région patrimoniale. C'est une région où nous avons mis l'accent depuis plusieurs années sur le tourisme vert et sur le patrimoine. Je crains qu'avec les conséquences qui, pour moi, sont de deux ordres, l'assèchement des nappes phréatiques et la déforestation, ou plus exactement la disparition de notre forêt, ne soit plus du tout un attrait pour la région, mais au contraire, nous fasse complètement oublier. Je ne suis pas complètement satisfaite des questions ou des réponses que nous avons, même si je sais que notre territoire a des atouts considérables et peut se développer, que l'industrie est nécessaire, mais j'ai des doutes sur l'exploitation de la mine de lithium.

#### **M. Yves BARTHOLOME – Intervenante dans la salle**

Comme vous, je suis partagé. Pour rester dans les faits, c'est qu'à mon sens, l'exploitation minière va se faire. Pour moi, c'est un fait. Maintenant, la réflexion, et cela avait été évoqué, dans la liaison ferroviaire qui va permettre l'acheminement du minerai, cette voie ferroviaire va être créée. J'aimerais que l'on puisse redynamiser le projet d'une liaison ferroviaire Lyon-Bordeaux. Je pense, pour être factuel, comme je l'évoquais tout à l'heure, que l'on convertisse le projet Imerys de cette manière. Au final, cette exploitation va durer une trentaine d'années, soit une génération et demie. Ensuite, point final. Toutefois, la voie ferrée perdurera.

#### **M. Étienne JOSSE – Intervenante dans la salle**

Il faut aussi renforcer la démocratie participative, que l'ensemble des citoyens, à tous les niveaux, soit pris en compte et écoutés pour tous les projets qui peuvent concerner des territoires encore plus que ce qui se fait aujourd'hui. Aujourd'hui, force est de constater que même si nous avons un débat public qui donne des informations, c'est un débat public sur lequel les informations sont plutôt d'Imerys et non pas d'experts indépendants. Nous manquons d'experts indépendants qui puissent nous aider. Pour répondre au sujet sur la ligne de train, pour la ligne de train Lyon-Bordeaux, bien sûr qu'il faut le faire. Il faut faire la ligne Lyon-Bordeaux et renforcer les fréquences entre Montluçon et Clermont. Il faut du transport collectif de façon à ce que l'on utilise

moins de thermique et moins électrique. Cela ne sert à rien de dire que nous allons remplacer tous les véhicules thermiques par des véhicules électriques. C'est juste aller dans le mur et aller un peu plus vite avec un peu moins de bruit, mais cela ne change rien.

**Mme Marguerite CHERPIN – Intervenante dans la salle**

Il faut donc que l'État paie.

**M. Étienne JOSSE – Intervenant dans la salle**

Bien sûr. Je pense que c'est un projet structurant. Pour les lignes de chemin de fer, c'est structurant.

**Mme Marguerite CHERPIN – Intervenante dans la salle**

Pour le moment, la ligne de chemin de fer n'est pas en état de supporter tous les trains qui sont appelés à passer. Il y a beaucoup à faire et c'est vrai que cela a été dommageable pour notre région qui a souffert d'un manque de trains traversant la France parce que le train a existé il y a à peu près une dizaine d'années entre Lyon et entre Genève, même, Genève, Lyon et Bordeaux, et il est vrai que cela a été un grand manque. Je le prenais. Je sais de quoi je parle.

**M. Étienne JOSSE – Intervenant dans la salle**

Ce qui est dommageable, c'est que le président du Conseil départemental nous explique à la réunion de Cournon que, grâce au projet, il avait découvert que la voie était en mauvais état et ce n'est pas normal.

**Mme Marguerite CHERPIN – Intervenante dans la salle**

Nous pouvons donc nous inquiéter sur la gouvernance.

**M. Étienne JOSSE – Intervenant dans la salle**

Non. Il ne faut pas s'inquiéter. Il faut être sûrs.

**M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP**

Ce sujet du ferroviaire a traversé tout le débat et il a même été très structurant de l'ensemble des échanges. J'invite les personnes qui seraient intéressées par ce thème de la desserte ferroviaire du territoire, quel que soit son usage, à rejoindre les participants pour qu'il puisse y avoir progressivement un mélange qui se fasse sur la base des trois courageux volontaires qui ont bien voulu entamer le tour de discussion.

**M. Yves BARTHOLOME – Intervenant dans la salle**

Je cède la place. J'ai simplement une réflexion. La technologie évoluant très rapidement, l'hydrogène peut être également un substitut aux batteries. Il faut intégrer cela dans la réflexion globale également. Nous risquons d'avoir, dans un avenir proche, peut-être une remise en cause du lithium.

**M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP**

Merci. Je vous en prie. Nous avons les Shifters d'Auvergne qui pourront parler justement de sujets dont les substituts possibles au lithium. Nous en avons notamment parlé à Gannat.

**M. François GABRIELLI – Intervenant dans la salle**

Entre Shifters, nous nous sommes dit que vous vous adressiez surtout à cette partie-là de la salle, mais moins à celle-là pour participer aux débats. Or, ils font partie du débat aussi et ont peut-être envie de venir répondre aux questions du public. Concernant l'hydrogène, non. Ce n'est pas du tout une solution technique envisageable. Pour rappel, aujourd'hui, nous filtrons de l'hydrogène avec du pétrole à 99 %. L'hydrogène que nous utilisons n'est pas du tout décarboné, même si, lorsque nous le mettons dans la voiture ou dans les bus qui l'utilisent, cela n'émet pas de CO2 localement. L'idée un peu folle est de dire que nous allons faire de l'hydrogène avec l'hydrolyse de l'eau, mais le

rendement est vraiment bas. L'idée que prônent les Shifters est que si nous faisons de l'hydrogène, il faudrait le garder pour notre industrie et nos fourneaux, et surtout pas le mettre dans des voitures pour se déplacer. Aujourd'hui, nous mettons du pétrole dans les voitures pour nous déplacer. Cela émet du CO2 et participe à l'effet de serre et au dérèglement climatique, mais pas seulement. Bientôt, nous aurons un petit peu moins de pétrole. Nous avons passé le pic de production. Nous avons repris les chiffres en tant que Shifters et oui, nous avons passé le cap de production du pétrole. On peut donc s'attendre à ce qu'il y en ait un peu moins. Lorsqu'il y a moins d'une ressource, ceux qui la produisent vont la garder pour eux et ceux qui ne la produisent pas comme nous, nous en aurons vraiment moins dans 15 ou 20 ans. Il faut tout de suite penser à changer nos habitudes.

Aujourd'hui, la technologie qui fonctionne le mieux pour faire de la mobilité qui n'est pas du pétrole est le lithium. Ce sont les batteries au lithium. C'est ce que nous savons faire. Il y a d'autres technologies et nous en avons parlé à Gannat. Il y a les batteries au sodium qui arrivent. Elles ne sont pas encore tout à fait prêtes et n'ont pas le volume de production comparable au lithium et même dans le lithium, il y a différentes technologies de batteries qui utilisent plus ou moins certains métaux. C'est donc plus ou moins de stress sur les ressources naturelles. Il faut bien comprendre que nous allons être obligés, à l'échelle de la société mondiale, de faire une transition. Si, pendant cette transition, il faut que l'on extraie du lithium de la terre. Il faut que l'on choisisse de le faire, mais si nous choisissons de le faire, cela peut être l'une des solutions. C'est n'est pas « la » solution. En tant que Shifters, nous ne sommes pas en train de dire qu'il faut la faire, mais si nous décidons collectivement de faire une transition massive et que nous essayons de garder un peu de mobilité, et dans la mobilité, il ne faut pas remplacer, comme l'a dit Monsieur, les véhicules thermiques en véhicule électrique, cela n'a juste pas de sens. Nous allons produire un peu de lithium, mais avec ça, nous allons faire beaucoup de vélo et beaucoup de micro voiture pour permettre de se déplacer d'un point A à un point B.

J'habite à Clermont. Je fais tout en vélo, mais je suis citadin. Lorsque l'on habite ici, pour aller à Echassières, on ne va pas bien loin avec un vélo. Il va donc falloir un petit véhicule, tout petit, mais nous pouvons tout de même faire 100 ou 150 kilomètres avec. Je ne connais pas les habitudes des gens ici, mais j'imagine que l'on peut quand même faire des choses avec ça. Il va falloir aussi faire des camions électriques. Pas beaucoup, mais un petit peu. Nous pouvons éventuellement réserver les berlines au service d'ordre, aux médecins ou à tous ces gens qui ont besoin de se déplacer vite et longtemps sur de grandes distances, et pour nous, commun des mortels, remettre des trains et des bus.

**M. Yves BARTHOLOME – Intervenant dans la salle**

Je reviens une seconde sur l'hydrogène. Je sais que fabriquer de l'hydrogène revient à produire plus de CO2 que de circuler avec un diesel ou un véhicule essence, mais l'hydrogène blanc ne serait-il pas une solution à terme ?

**M. François GABRIELLI – Intervenant dans la salle**

Utiliser de l'hydrogène n'est pas le problème. Le problème est le passage à l'échelle. Nous n'allons pas mettre de l'hydrogène partout et tout le temps, comme aujourd'hui où nous mettons du pétrole partout et tout le temps.

**M. Yves BARTHOLOME – Intervenant dans la salle**

Même pour raffiner le nickel, on utilise du charbon et du fioul.

**M. Alan PARTE - Imerys**

Je représente cette partie-là de la salle. Merci pour l'invitation. Peut-être quelques réactions. Je partage tout à fait votre analyse sur l'hydrogène. Je pense que c'est une technologie qui, aujourd'hui, est

encore un peu balbutiante, mais beaucoup d'investissements doivent être mis, déjà pour faire de l'hydrogène vert. Comme vous le savez, si nous faisons de l'hydrogène à partir d'électricité qui n'est pas verte, c'est encore plus absurde. En effet, je partage votre analyse. Si nous sommes capables de produire de l'hydrogène vert, nous allons avoir un besoin tel dans l'industrie pour la cimenterie et pour les aciéries, entre autres, pour décarboner ces industries qui n'ont pas d'alternative parce qu'elles ne peuvent pas fonctionner avec des batteries. Lorsque cette technologie sera mature, nous allons orienter cette énergie verte vers ces industries lourdes. L'avantage des batteries lithium et dont nous n'avons pas beaucoup parlé aujourd'hui, c'est aussi le côté recyclage. Contrairement au diesel que nous mettons dans nos voitures avec le CO2 qui part dans l'atmosphère, l'idée de ces batteries lithium ion est in fine de pouvoir recycler puisque l'avantage des métaux est qu'ils se recyclent. Nous recyclons déjà beaucoup de métaux. Il y a énormément d'investissements aujourd'hui qui sont mis dans le recyclage de batteries. Il n'y a pas beaucoup de volume parce qu'il faut créer ce marché pour ensuite pouvoir le recycler, mais la vision est qu'il faut sortir ces métaux pour faire cette transition. Il faut l'accepter ou non. Si nous voulons faire une transition, nous devons faire cet effort. Ensuite, l'idée est de développer cette technologie de recyclage, de sorte à ce que l'on peut récupérer les métaux des batteries en fin de vie, puis de les récupérer et les réinsérer pour créer un cercle vertueux. C'est l'un des avantages de la batterie lithium ion. Ce n'est pas une solution parfaite, mais je pense que nous sommes tous conscients d'être dans un contexte d'urgence climatique. Nous pourrions nous dire dans 10, 20, 30 ou 40 ans, qu'il y a peut-être une meilleure technologie, mais aujourd'hui, il n'y en a pas. Soit, nous continuons avec le diesel, soit nous passons à l'électrification. Il n'y a pas d'autres technologies alternatives aujourd'hui sur le marché qui permet d'adresser cette question de l'urgence climatique.

Un dernier point sur le ferroviaire et je m'arrêterai là puisque nous en avons parlé tout à l'heure, mais dans notre projet, ce ferroviaire est essentiel. Nous l'avons expliqué dans plusieurs réunions publiques. C'est le squelette du projet. Nous n'avons pas tous les sites au même endroit. Nous avons le site d'Echassières dans le projet et le site de Montluçon. Pour nous, il n'est pas concevable d'amener le concentré par camions sur les petites routes et les villages entre Echassières et Montluçon. Pour l'avoir fait plusieurs fois, ce n'est vraiment pas ce que nous cherchons à faire. Ce ferroviaire est donc important pour le projet. De toute façon, c'est un investissement d'avenir. Comme cela a déjà été débattu, la réflexion sur les mobilités est plus large que les véhicules électriques. Elle doit aussi porter sur les transports en commun, le ferroviaire et le covoiturage. J'espère que les investissements nécessaires seront débloqués pour assurer que ce tronçon Lyon-Bordeaux dont nous venons de parler sera pérenne et permettra aussi de non seulement accueillir nos trains, mais aussi d'autres trains passagers et peut-être d'autres frets ferroviaires.

#### **Mme Anne BARBIER – Intervenante dans la salle**

J'avais juste une toute petite question. Le pétrole et l'essence, c'est polluant. Pour le diesel, ce l'est pire. Il y en a de moins graves que cela. L'électrique paraît être une solution avec des batteries. Vous dites que les batteries en fin de vie peuvent être recyclées. C'est-à-dire ?

#### **M. Alan PARTE - Imerys**

Il y a plusieurs options qui sont en train d'être étudiées. Il y a deux manières d'envisager l'avenir d'une batterie en fin de vie. Soit, vous la convertissez pour faire ce que l'on appelle du stockage d'énergie statique. Les énergies éoliennes et solaires sont des énergies étant intermittentes. Si nous faisons de plus en plus d'éoliennes à énergie renouvelable en France, parfois, pour l'éolienne, cela fonctionne et parfois non. Il faut pouvoir stocker cette énergie. Concernant ces batteries, une fois qu'elles sont en fin de vie et qu'elles ne sont plus assez performantes pour la mobilité, nous pouvons envisager de les

réutiliser pour de l'énergie statique, c'est-à-dire une batterie qui ne va pas bouger. Nous allons les mettre dans des endroits qui vont permettre d'accumuler le surplus d'énergie qui est produite par des éoliennes, par exemple. La deuxième manière d'envisager le recyclage, et il y a beaucoup de projets d'acteurs français qui travaillent sur le sujet et internationalement, c'est de récupérer la batterie du véhicule, de broyer la batterie et de récupérer les métaux qui sont dedans pour les séparer à nouveau afin de refaire du nickel, du lithium et du manganèse, l'ensemble des métaux qui sont contenus dans la batterie. Vous remettez ensuite tout cela dans le circuit de fabrication de batterie. Cela permet finalement de diminuer ce que nous allons extraire. Il y aura toujours besoin d'extraire un petit peu, parce qu'il y aura forcément des pertes. Ce système n'est pas parfait. Nous ne pourrions pas récupérer 100 % des métaux, mais nous pourrions en récupérer une bonne partie, entre 60 et 70 %. Le complément viendra de projets miniers, mais nous en aurons besoin de beaucoup moins.

Lorsque nous regardons l'extraction minière au sens large, lorsque nous parlons de transition énergétique, il faut regarder l'ensemble de ce que l'on extrait déjà actuellement pour produire notre électricité, comme le charbon, par exemple. Lorsque l'on se projette à 2050, si l'on se dit que l'on passe aux énergies renouvelables et à l'électrification, par rapport à ce que l'on extrait aujourd'hui dans le monde, les études montrent que l'on extraira 40 % de moins de métaux en 2050 que ce que l'on extrait aujourd'hui sans compter le recyclage. C'est donc la vision des batteries. Il y a encore du travail à faire pour que cela fonctionne, mais l'idée est vraiment de réussir à recycler ces métaux et de les réinjecter dans la filière.

#### **Mme Anne BARBIER – Intervenante dans la salle**

Pour ce qui est des voitures électriques avec batterie au lithium, ce qui était une catastrophe ensuite, c'est que lorsqu'elles étaient mortes, on les envoyait polluer dans les autres pays et c'était une catastrophe écologique. Vous m'avez en partie répondu, mais je ne suis pas tout à fait convaincu.

#### **M. Alan PARTE - Imerys**

Je pense que ce sera très réglementé. Je pense que des réglementations vont se mettre en place pour éviter des choses absurdes. L'Europe n'a aucun intérêt à laisser partir ses batteries à l'autre bout du monde si nous avons la technologie que nous sommes en train de développer pour les recycler. Nous parlons de souveraineté nationale et européenne sur les matières critiques et l'une des principales sources futures des matières critiques sera les batteries en fin de vie. Nous ne les laisserons donc pas partir.

#### **Mme Anne BARBIER – Intervenante dans la salle**

Pour le moment, c'est ce qu'il se passe.

#### **M. Alan PARTE - Imerys**

Parce que nous n'avons pas la technologie aujourd'hui.

#### **M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP**

Si vous êtes intéressés, Madame, et si vous n'avez pas eu l'occasion de suivre le débat, il y a plusieurs réunions qui ont permis de parler des enjeux du recyclage, notamment celle du 7 avril qui avait été proposée à Paris, mais qui était retransmise en direct et que vous pouvez retrouver en vidéo sur le site du débat. Cela fait partie des sujets qui avaient été abordés ce jour-là. Sans préjuger des sujets que vous allez aborder, si nous pouvons parfois aussi revenir un peu plus sur le sujet de la vision du territoire et de son avenir avec des projets, que ce soit celui-ci ou un autre, et que nous réussissons à rentrer dans ces questions pour échapper un peu à des sujets techniques que nous aurions déjà abordés, ce serait super.

#### **M. Arnaud DEBRADE – Intervenant dans la salle**

Bonjour. Je suis le maire de Louroux-de-Bouble, la commune juste à côté. On a entendu beaucoup de choses sur les élus et pas forcément positifs. Ce n'est pas que les élus ne se sont pas impliqués du tout là-dedans, bien au contraire. Je pense que nous n'avons pas eu de vision dogmatique en disant si l'on était pour ou contre. Trois autres de mes collègues sont à côté. Nous avons essayé de voir les effets positifs et les dangers. Je voudrais d'ailleurs parler de la vision du territoire. Je vais essayer de me placer dans 30 ans. Je ne serais peut-être plus là, mais ce territoire, je l'aime. Nous sommes là depuis de nombreuses générations. Il y a plusieurs scénarios possibles et je vais peut-être dire d'abord le mauvais. Il peut y avoir le scénario où, au niveau politique, au niveau de l'État, nous n'avons rien fait et nous avons laissé le système d'extraction et de consommation sans régulation de la taille des véhicules et autres, juste en se disant qu'il faut continuer de faire du business et du profit avec une dégradation de notre environnement. Nous allons donc arriver dans le mur et le territoire n'aura rien gagné. Je pense que tout le monde sera perdant, dont notre territoire, notre pays et tout le monde. Toutefois, dans un autre scénario que j'aimerais envisager, c'est que cette mine continue puisque l'on pense qu'il y a des ressources pour un peu plus que pour 25 ans, que nous avons réussi à faire pencher un peu les histoires de réchauffement climatique et que nous pouvons proposer à nos enfants quelque chose d'un peu plus durable. Nous avons une voie de chemin de fer et nous pourrions dire à nos enfants et à nos petits-enfants qu'il y a 30 ans, il y avait ce projet, cette opportunité ou ce danger qui était là, devant nous. Il y a eu un pari qui a été pris, d'extraire et de produire ces batteries lithium pour enclencher le changement et empêcher le changement climatique, que nous l'avons réussi et que nous essayons de leur offrir un avenir un peu moins morose que ce qui est actuellement. Je ne sais pas ce qu'il se passera dans 30 ans, si ce sera la désolation ou au contraire, quelque chose de plutôt positif, mais j'ose espérer que ce sera plutôt positif.

#### **M. Mathias BOURRISSOUX – CDPD**

Pour aller vers ces trajectoires positives, quel est le premier pas ? Quelle est la première mesure à enclencher qui permet plutôt de tomber du côté positif que du côté négatif que vous avez évoqué dans votre premier scénario assez pessimiste ?

#### **M. Arnaud DEBRADE – Intervenant dans la salle**

Je pense que les multinationales doivent changer leur façon de faire. Il n'y a pas que le profit qui va compter. Je pense qu'au niveau de l'État et des politiques, il faut avoir des engagements qui sont forts vis-à-vis des gens pour dire « Non, on vous oblige à faire ceci ou cela ». Il faut que de la part de nous tous, consommateurs, on accepte de baisser un petit peu nos confort, les SUV et des choses comme cela. Je pense que c'est l'affaire de chacun et cela fonctionnera ou non. Lorsque nous voyons le monde actuel, on se dit que cela ne va pas marcher, mais il faut bien que nous ayons un petit espoir quand même.

#### **M. Pierre-François PICARD – Intervenant dans la salle**

Pour poursuivre ce qu'a dit Monsieur le Maire, je partage effectivement ce changement de société. Nous avons un projet qui a été imposé sans discussion et sans concertation avec la population. Nous pouvons être pour ou contre, mais derrière, il peut y avoir aussi d'autres alternatives. Je me rends compte que si nous sommes dans la situation politique actuelle que nous connaissons tous, c'est qu'à un moment donné, le citoyen n'a pas été considéré à sa juste valeur aussi et nous ne pouvons pas continuer à vivre comme cela dans cette société qui nous mène droit au mur. J'habite l'Auvergne depuis un bon moment, au bord de la Sioule. J'ai vu dans la montagne il y a quelque temps, le 5 juin, qu'il y avait deux villages complètement différents. L'Orb dans la Haute-Vienne, la souterraine, où ils ont des projets ruraux de territoire avec des emplois qui se développent avec une autre société. Il n'y a pas d'entreprises. Par contre, cela demande moins de consommation, moins de besoin, mais par contre, il y a plus de lien social et je crois que c'est vers cela qu'il faut que l'on tende. Je crois qu'il est intéressant

d'aller voir ce qu'il se passe ailleurs et ce qui réussit pour avoir des emplois sur les territoires. J'ai un souvenir d'une réunion ici à Échassières où des gens défendaient l'emploi, ce qui était complètement légitime, mais il y a d'autres possibilités que de passer par la ville certainement et de rouvrir des voies ferrées. J'ai aussi vécu la fermeture entre Clermont, Volvic et Montluçon en 2007. Cela s'appelle aussi l'aménagement du territoire et pas seulement économique.

#### **M. Patrick PICANDET – Intervenant dans la salle**

Je suis Patrick PICANDET, habitant d'Echassières. Je suis né pratiquement à Echassières et Montluçon et j'ai vécu jusqu'à maintenant à Echassières. J'ai connu la mine antérieurement, c'est-à-dire le siècle dernier. Elle a fermé en 1962. C'était la mine des Montmins. À cette époque, il y avait beaucoup de pollution, il faut le reconnaître. Le tungstène était transporté par les camions. À l'époque, j'avais sept ans. Les camions passaient dans le bourg d'Echassières et personne ne se plaignait à l'époque de cette pollution. Il faut le dire à l'heure actuelle. Je vise un petit peu plus haut parce que je trouve que la France dégringole économiquement. Je passe l'économie avant l'environnement parce que je veux le progrès pour la France. Il faut développer notre industrie. Il ne faut pas oublier qu'à l'heure actuelle, en France, l'industrie ne représente que 11 %. La Suisse a plus d'industries qu'en France puisque cela représente environ 22 %. Il faut donc développer l'aspect économique. Le problème ici, c'est que dans l'Allier, nous avons un problème au niveau de la démographie. Lorsque je vois que Montluçon a perdu 3 000 habitants en l'espace de cinq ans et que nous sommes 376 habitants à Echassières contre 850 en 1962, nous avons différents commerces. Bien entendu, je n'oublie pas le côté de l'environnement. C'est vrai que l'environnement est important au niveau de la biodiversité, notamment le problème de l'eau, mais il faut voir plus loin. À l'heure actuelle, la France est endettée avec plus de 1000 milliards de dettes. Il faut à tout prix redresser la France par le progrès. Le lithium est une forme de progrès. Je suis un peu les directives d'Emmanuel HACHE qui dit dans ses livres qu'il faut à peu près 15 à 20 ans avant de trouver d'autres formes, par exemple comme les batteries à base de sodium. On parlait tout à l'heure de l'hydrogène, mais le lithium est indispensable. Il ne faut pas oublier également que la Chine est exponentielle comme les États-Unis. Nous développons de plus en plus le lithium là-bas. Il faudrait importer du lithium. C'est vrai qu'il y a des problèmes au niveau de la pollution. Je ne l'oublie pas, mais il faut faire aussi un parallèle. Il faut dire qu'ici, à 12 kilomètres d'Echassières, à Saint-Eloy-Les-Mines, à Louroux-de-Bouble, il y a de la fumée qui est cancérigène. Si Imerys fait cette ouverture de mine à Echassières, il y aura peut-être des risques Seveso, mais il ne faut pas oublier qu'il y a aussi à Commentry, avec Erasteel ou Adisseo, des problèmes beaucoup plus importants au niveau de Seveso. Il faut donc un petit peu relativiser tout cela. Je pense qu'il faut voir la balance des deux côtés, mais je suis pour la balance de l'exploitation du lithium. Il est vrai qu'il y aura des problèmes de pollution, d'environnement, de l'eau et de recyclage, mais il faut avancer. Le progrès avance. Comme le disait Einstein, il faut avancer et c'est dans ce sens-là que je me situe. Je suis donc pour l'ouverture du lithium.

#### **M. Loïc CHENAL – Imerys**

Merci. Je me présente. Je suis Loïc CHENAL. Je travaille aussi pour Imerys. Je voulais apporter aussi ma vision des choses parce que j'ai commencé à travailler il y a 15 ans en tant qu'ingénieur et je suis parti à l'étranger. Je suis ingénieur des mines. J'ai travaillé dans plusieurs endroits dans le monde pendant 11 ans pour produire du métal et du nickel. J'ai vécu cette expérience et j'ai observé la France de l'étranger pendant 11 ans, car j'étais expatrié et quand j'ai appris qu'il y avait ce projet de lithium en France, j'ai été contacté par une ancienne collègue et j'ai tout de suite saisi l'opportunité de revenir en France parce que j'ai vu la France décroître économiquement au fil des années.

Quelque part, j'avais envie de revenir en France et mettre à contribution mes compétences pour participer à ce projet, d'une part, parce que je suis convaincu que le lithium va devenir incontournable, comme dit précédemment, et je pense qu'il y a des manières de faire aujourd'hui dans l'industrie qui permettent de respecter les engagements environnementaux. Je suis extrêmement fier de notre administration. En France, nous avons la chance d'avoir des organismes de contrôle qui sont compétents, avec des normes des plus hauts niveaux mondiaux et nous sommes capables de produire un lithium vert en respectant l'environnement au maximum. De plus, nous avons la chance, et je l'observe après avoir travaillé 11 ans à l'étranger, d'avoir une concertation publique. Je ne suis pas très d'accord avec Monsieur PICARD. Je pense qu'au travers du débat public, tout le monde a eu l'occasion de s'exprimer et c'est unique au monde. Je pense que nous avons vraiment la chance et l'opportunité en France de faire. En tant qu'industriel, je pense qu'il est très important pour nous de répondre aux questions, de saisir des idées et des choses auxquelles nous n'aurions pas pensé d'avoir un point de vue extérieur aussi qu'il faut prendre en compte. Aujourd'hui, je veux juste partager mon point de vue personnel sans forcément représenter Imerys. Personnellement, tous les matins, je suis fier de travailler pour Imerys parce que je sais que je mets à contribution mes compétences non seulement pour l'entreprise, mais aussi pour un pays, pour participer au basculement et à la transition énergétique, et de contribuer aussi à la souveraineté du pays. Compte tenu des situations économiques, je pense que c'est indispensable et tous les matins, je suis fier de faire cela.

#### **Mme Lucette TERRENOIRE – Intervenante dans la salle**

Je vous remercie. Personnellement, j'écris des livres de contes philosophiques dans lesquels je projette effectivement l'avenir. Je ne suis pas ZOLA, je suis plutôt Jules VERNE. Je crois effectivement au rêve, que l'on peut vivre autrement. Lorsque je vois des innovations qui sont faites au niveau du spatial ou des nouvelles technologies comme Jeoptera qui est un avion qui décolle avec du carburant, mais qui ne vole ensuite que par la portance parce que l'on utilise la portance d'une façon intelligente, même si je défends l'environnement, je défends aussi une vision autre. Concernant la NASA, il y a effectivement la batterie au graphène. J'ai mes préjugés et mes croyances. J'apprécie beaucoup l'ouverture que vous faites à plein de niveaux. Lorsque l'on travaille ainsi, on essaye une trajectoire et nous ne savons pas si elle est bonne ou non. Il est vrai que lorsqu'il y avait le minitel, nous avions des croyances comme quoi le minitel allait révolutionner les choses, mais je n'y croyais pas. À l'époque, je ne vous dirai pas où je travaillais, mais je croyais plus à la communication avec l'ordinateur et avec le satellite, mais les autres croyaient au Minitel. Par exemple, vous parlez des routes et des trains, mais je suis déjà dans les avions, les drones et les taxis volants. Je suis dans autre chose et je crois aussi à l'écosystème. Tout ce qui est biodiversité et tout ce qui est eau, c'est notre vie. C'est notre vivant. Le vivant est composé de l'eau et si nous ne tenons pas compte de l'eau, tous les gens qui travaillent dans le milieu spatial vous diront l'importance pour eux d'avoir des satellites qui surveillent l'eau. Vous avez le programme ORIOS [orthographe ? / 02 :02 :59] et beaucoup d'autres programmes qui surveillent le climat. Il faut prendre le climat en compte et l'eau en priorité parce que c'est le vivant. Il faut prendre le climat en priorité parce que nous ne pourrions pas vivre dans un monde au-dessus de 2 degrés, puisqu'au-delà, les insectes meurent. Les insectes nourrissent les poissons, les poissons nourrissent les oiseaux et les oiseaux nous nourrissent. Ce que vous faites est très bien. Je n'ai pas de reproches à vous faire parce que vous êtes investi dans quelque chose et la manière dont nous sommes accueillis est très bien, mais je pense qu'il y a des technologies qui vont nous dépasser à un moment et que cela ira très vite.

#### **M. Laurent INDRUSIAK – Intervenante dans la salle**

Je suis représentant de la CGT pour le département de l'Allier. Je ne suis pas technicien. Je suis syndicaliste. J'ai quelques domaines de compétence en la matière, mais c'est surtout en tant que citoyen et habitant de ce département que la question nous est posée. Concernant la vision du territoire, j'habite dans ce département et j'y suis né. J'ai fait le choix d'y rester parce qu'il y a une qualité de vie. Il y a des valeurs dans ce département, mais le département de l'Allier, lorsque nous parlons de territoire, cela ne peut pas être un village coupé du monde. Je n'ai pas changé d'avis sur la totalité du projet, mais j'ai évolué dans sa compréhension, dans sa globalité et cela a été, dans mon organisation, des débats intenses, pas aussi intenses que le travail que vous avez produit à la CNDP, mais complexe dans l'organisation. Nous essayons surtout de l'analyser sur toutes ses formes et cela m'a fait évoluer en tant que personne. Je pars du principe que nous ne pouvons pas raisonner à l'échelle de notre seul département. Nous sommes dans un monde qui est devenu un village. Je viens de voir récemment qu'il y a un gisement de lithium qui a été découvert en Pennsylvanie et peut-être l'un des plus grands au monde. Quel que soit le président qui sera élu, que ce soit BIDEN ou TRUMP, les Américains vont exploiter le gisement de lithium. C'est une certitude. Les Chinois vont continuer de travailler sur la dimension de concentration. Je suis parti du principe que si nous voulons que notre territoire continue de pouvoir prospérer en termes d'économie, je me pose les mêmes questions. Je ne suis pas pour la course effrénée aux profits. Je suis pour le respect de l'environnement parce que je vis dans un département où il fait encore bon vivre.

Ce sont donc encore des questions qui sont en suspens au moment où je vous parle. Pour autant, je me suis dit que si on voulait donner une chance à nos enfants de pouvoir continuer de vivre dans ce département, d'y étudier et d'y créer des familles, il y a besoin aussi de créer des perspectives d'emploi. Or, il y a certainement bien d'autres formes d'emplois. Je me bats au quotidien pour dépasser le capitalisme et j'espère que dans les 25 ou 30 ans qui viennent, nous n'aurons peut-être plus cette course aux profits et si nous décidons que le projet voit le jour, il y aura peut-être une évolution qui fera que nous aurons un état stratège qui prendra ses responsabilités du début jusqu'à la fin de cette filière d'exploitation du lithium. Je vois, dans ce projet, une perspective de sortir un département de l'ornière. Je suis habitant du bassin de Montluçon. Le bassin de Montluçon aujourd'hui concentre toutes les difficultés de nos départements. C'est une démographie en décrochage. Nous avons perdu 4 000 habitants entre deux recensements et nous en avons perdu 15 000 en 20 ans. Il a le taux de chômage le plus élevé de la grande région Haut-Rhin. Il a des jeunes qui quittent notre département dans le bassin d'emploi. Ce projet a peut-être au moins une perspective à se dire que des jeunes peuvent rester dans notre département, y étudier, y vivre et y travailler. C'est en cela que je me dis que ce projet a peut-être un sens et cela n'enlève en rien à toutes les exigences que nous devons porter en termes d'enjeux.

J'ai cité qu'il y avait quatre enjeux majeurs pour que ce projet puisse aller au bout. Il porte en son sein, le questionnement que nous devons nous poser au plus haut niveau de notre État, et qui est de savoir si nous pouvons ou devons développer l'emploi industriel en France. Je pense que cela passe par le développement d'emplois industriels. L'emploi tertiaire et l'emploi de services n'est pas suffisant. Cela passe par un deuxième enjeu qui est l'enjeu d'une transparence totale sur la dimension environnementale. Nous devons donc continuer d'être exigeants, de challenger le porteur de ce projet sur ces enjeux-là. Le troisième enjeu est un besoin d'exigence sur la dimension sociale. Vous vous êtes engagés sur un certain nombre d'emplois qui doivent être créés dans le département. En tout cas, nous ne lâcherons pas le porteur de projet sur cette dimension. Nous serons toujours là pour exiger les engagements que vous avez pris. Concernant le quatrième enjeu, je pense qu'il y a besoin d'un assentiment citoyen sur ce projet. Il y a besoin de ce temps de débat. Il y a besoin de ce temps

d'échange, mais il y a aussi besoin d'apporter un certain nombre de réponses. Nous avons également besoin aussi d'un état stratège sur cette dimension. J'ai peut-être été mal compris, mais je ne peux pas me satisfaire de la réponse du DIAMMS dans la dernière réunion qui disait qu'il y a un marché et que l'État ne peut pas imposer à ce que le lithium ne soit pas soumis au marché. Toutefois, un État stratège pourrait peut-être, tout en confiant un projet à un industriel, porter comme exigence que le lithium extrait d'Echassières ne fasse pas des allers et retours sur un marché soumis à spéculation. Un État stratège pourrait exiger que le lithium extrait à Echassières reste sur le marché français avec un cours et un prix qui pourraient être fixés, et qui puisse servir à la production de batteries en France pour des véhicules qui circuleront en France. Cela peut paraître utopique, mais en tout cas, mon engagement citoyen et syndicaliste agit au quotidien pour cela. Merci.

#### **M. Mathias BOURRISSOUX – CPDP**

Merci pour vos participations et merci surtout pour la singularité de vos points de vue. Je remarque que c'est lorsque nous sommes sur ces temps là où nous sommes dans le bocal que nous avons le plus d'applaudissements adressés aux personnes qui prennent la parole. Je pense que cela signifie quelque chose. L'activité du point de vue échangée, l'adresse aussi qui est très humaine dans ces moments et où la technique part un peu sur le côté afin de revenir plutôt sur d'autres types d'engagements. Je pense que cela fait du bien. En tout cas, cela me fait du bien et c'est aussi pour cette raison que j'aime m'inscrire dans ces démarches de débat public. Je pense que cela fait que l'on s'entend mieux et je pense que les applaudissements nourris à chaque fois en sont la preuve. C'est l'impression que j'en ai.

Merci pour toute l'équipe de la CPDP et le secrétariat général. Nous n'avons pas chômé et nous sommes contents également de pouvoir passer ces moments ensemble quand il y en a eu parfois d'un peu plus difficiles. Monsieur PARTE, nous allons bientôt conclure le débat. Je vous propose de prendre la parole. Ce débat vous est tout de même adressé. Ce n'est pas rien.

#### **M. Alan PARTE - Imerys**

J'ai beaucoup aimé l'aquarium. C'est une modalité très intéressante. Je vais être bref parce que la soirée a été un peu longue, mais c'était essentiellement pour vous remercier. Ce débat public qui a duré quatre mois a été extrêmement riche. C'était un exercice nouveau pour nous en tant qu'Imerys. C'était notre premier débat public. J'en profite pour remercier les équipes Imerys qui ont beaucoup travaillé. Il y a énormément de travail qui a été mis derrière ce dossier de maître d'ouvrage, toutes ces présentations et tous ces débats. Les experts se sont mobilisés pour essayer de répondre à vos questions. Je pense personnellement que nous avons apporté énormément d'informations. Ce n'est peut-être pas suffisant, mais c'est normal puisque nous sommes encore dans les phases amont du projet. Nous allons continuer le travail. Je remercie également les équipes de la CPDP pour nous avoir aidés à rentrer dans ce débat et à essayer de répondre à l'ensemble de vos questions. J'aimerais aussi vous remercier toutes et tous. Vous avez été exigeants tout au long de ce débat. Les échanges ont été très constructifs, parfois animés, mais toujours respectueux. Avec les équipes, nous en ressortons vraiment enrichies d'un point de vue personnel, ainsi qu'au titre de l'entreprise et du projet. Je pense que nous avons matière à réflexion avec tout ce qui a été discuté. Nous avons déjà soumis quelques idées à mi-débat et nous allons continuer de réfléchir. Nous attendons avec impatience le rapport et les recommandations de la CNDP suite à la clôture de ce débat public. Cela ne s'arrête pas là.

Il y avait une question pertinente sur tous ces comités, le comité de suivi, IRMA et la concertation continue où tout cela paraissait compliqué, mais finalement, tout cela est un objectif commun qui est juste de poursuivre le dialogue. Nous voulons pouvoir, dans le temps de développement du projet et si nous partons en exploitation,

continuer le dialogue, tout simplement. Avoir un forum où vous pouvez être représentés et où nous pouvons expliquer ce que l'on fait, en indiquant que tel élément est nouveau, que telle étude est sortie ou que tel chiffre a finalement changé ou non. C'est donc le fait d'avoir cette plateforme d'échange et le débat public nous a vraiment mis sur cette lancée en quatre mois très intenses. Ce sera donc peut-être un peu moins intense, mais un peu plus dans la durée. Si je devais vraiment résumer parmi toutes ces choses un peu compliquées que nous avons entendues aujourd'hui, c'est juste de continuer le dialogue. Nous avons pour ambition chez Imerys de faire un projet référent dans le monde minier. Comme Loïc l'a expliqué, la France est l'unique pays au monde où il y a cet exercice de débat public. Ce n'est peut-être pas suffisant pour certains, mais je trouve que c'est déjà énorme. Nous ouvrons les portes du projet et un dialogue s'enclenche. Un grand merci. Nous avons encore beaucoup de travail à faire. Nous nous donnons rendez-vous pour les conclusions du rapport.

#### **M. Mathias BOURRISSOUX - CPDP**

Merci. Je voulais juste en finir par une petite question et ce sera la dernière sur laquelle j'irai vous chercher. Vous posez quelques jalons pour la suite. Tout le monde n'est pas totalement informé de ce que pourraient être ses suites, mais aussi du rôle qu'auront les expérimentations au travers du démonstrateur pilote que vous allez mettre en œuvre. Pouvez-vous encore rappeler que vous n'avez pas pris vos décisions finales d'investissement par rapport à ce projet ? Et que c'est donc un aspect important pour vous d'arriver à mieux travailler aussi dans les prochains mois et dans les prochaines années avec les parties prenantes pour savoir comment orienter votre projet et prendre la décision finale, qui ne s'arrêtera pas à la décision ou non de poursuivre après le débat public ?

#### **M. Alan PARTE - Imerys**

Oui, exactement. Il y a plusieurs jalons et en effet, ce type de projet est assez inhabituel. Il est vrai que nous avons perdu l'habitude de ce type de projet en France, mais ce sont vraiment des projets sur des temps longs. Vous voyez souvent dans la presse que pour ouvrir une mine, il faut 15 ans. Nous avons commencé nos premières explorations en 2019. Du travail avait déjà été fait dans les années 1960 par le BRGM. Je ne vais pas refaire l'historique, mais c'est long parce que c'est compliqué et il y a énormément de choses à regarder. Nous sommes multisites. Chaque site a donc ses propres enjeux. Echassières a son enjeu. La station de chargement a son enjeu. Montluçon a son enjeu. Chaque site doit avoir les études environnementales qui vont avec. Nous devons aussi poursuivre notre développement de procédé. Nous avons un procédé qui fonctionne. Maintenant, nous devons le tester à une échelle un peu plus large, parce qu'avant de prendre cette décision d'investissement qui est plutôt autour de 2026-2027, nous avons encore du travail. Nous devons passer par ces étapes de démonstration pour dire que cela fonctionne à une petite échelle industrielle. Nous voyons aussi ce que nous générons comme coproduit et nous pouvons mieux caractériser les résidus. En parallèle, nous continuons aussi les études environnementales d'état initial et les modélisations sur les circuits d'eau pour que, in fine, lorsque nous arriverons en 2026-2027, nous aurons, bien entendu, les autorisations si l'État nous les donne après instruction de nos dossiers. Il me semble qu'il y avait une question tout à l'heure, mais nous avons une équation, mais qui tient la route aussi économiquement, qui fait du sens aussi. C'est donc tout un chemin avec une vraie décision finale d'investissement vers 2026-2027. À tout moment, nous pourrions décider d'arrêter, même après le débat public, avant cette échéance.

#### **M. Mathias BOURRISSOUX - CPDP**

Merci, Monsieur PARTE. Merci à l'ensemble de vos équipes. Madame le Préfet, un petit mot au nom de l'État ?

#### **Mme Pascale TRIMBACH – Préfet de l'Allier**

Ce ne sera pas une conclusion puisque, nous l'avons dit, c'est un processus. Pour poursuivre, remercier l'ensemble des participants à la réunion de ce soir, remercier tous les services de l'État qui se sont mobilisés pendant toutes ces réunions. Ce sont plus de quinze réunions qui se sont tenues et l'État a toujours été représenté à travers des membres du corps préfectoral, à travers les services de la préfecture et la DDT. C'était donc une grosse mobilisation des services de l'État. Aussi, remercier l'ensemble des membres de la CPDP et remercier son président d'avoir été présent à ces dernières réunions. Aussi, remercier les élus qui, depuis des mois, se mobilisent pour essayer d'expliquer le projet auprès de leurs concitoyens et vous remercier toutes et tous pour l'intérêt que vous portez à ce projet. Dans le respect des uns et des autres, vous avez cherché à avoir une meilleure connaissance. Parfois, la technique n'est pas simple, mais nous avons tous fait des efforts pour essayer de nous améliorer dans cette connaissance parfois technique d'un sujet qui est complexe. Comme cela a déjà été souligné à plusieurs reprises, ceci n'est pas une conclusion, mais une ouverture, notamment sur le rapport que nous attendons tous avec beaucoup d'intérêt. Le dialogue se poursuivra à travers les différentes phases durant les prochains mois et les prochaines années. Merci à toutes et à tous pour votre mobilisation.

**M. Mathias BOURRISSOUX - CPDP**

Merci beaucoup, Madame la Préfète. Nous nous arrêtons ici. Marc ne résiste pas à l'envie de dire un mot au nom de la commission.

**M. Marc PAPINUTTI – CNDP**

Merci à vous tous. Un merci tout particulier à toi, Mathias, parce que tu as su animer cela avec tout le monde, mais nous n'aurions pas eu autant d'échanges si tu n'avais pas été là. C'est aussi un remerciement.

**M. Mathias BOURRISSOUX - CPDP**

C'est un travail collectif. Un grand merci à vous tous. Nous allons nous arrêter là. Bien évidemment, je ne vais pas y aller de mes remerciements, mais le cœur y est. Ce fut souvent un plaisir, et plutôt confortable aussi, d'animer ces réunions du débat qui ont été pourtant très riches, avec un public qui est venu nombreux, avec des réunions importantes, avec des centaines de participants. C'était très conséquent, mais la bonne tenue des échanges fait que cela n'a pas été toujours difficile pour autant et je pense que c'est quelque chose qu'il faut retenir. C'est cette qualité d'écoute et cette capacité, même quand on ne s'entend pas sur le fond, à rentrer dans des controverses et dans du débat contradictoire sans s'écharper. Je n'ai pas ressenti de moments dans ce débat où cela s'est vraiment écharpé. Il y a eu quelques petites montées d'adrénaline, mais c'était assez court. En cela, je vous en remercie. Je vous encourage surtout à participer parce que le plus dur reste à venir pour ceux qui s'engagent dans ces démarches. Nous l'avons dit et ce ne sont pas des mots en l'air. Le débat public, c'est le début d'une démarche. Cela initie quelque chose. Cela initie une temporalité où vont suivre énormément de procédures. Certes, à ce stade, le débat public a des limites. Certes, nous manquons de complétude sur les données. Certes, la commission particulière du débat public ne rend pas d'avis sur le fond du projet. Plusieurs limites ont été dressées à notre action, mais c'est maintenant que sur l'ensemble de ces points, la CPDP, au travers du travail qu'elle a fait, va pouvoir agir, mais avec un certain recul dans le temps où nous ne serons plus là, mais le travail perdurera parce que vous allez pouvoir vous investir sur le fond des procédures. À chaque fois, sur le fond des procédures, lorsqu'elles viendront, lorsqu'il y aura des demandes d'autorisation qui seront portées, vous aurez le débat public encore présent, parce que le compte rendu ne sera pas rangé dans une étagère. Le débat public fait que le compte rendu sera adressé à tous les acteurs, mais aussi aux autorités administratives qui, elles, prendront des décisions et rendront des avis. Lorsque l'autorité environnementale se prononcera, elle le fera avec, sous la main, le compte rendu du débat public et tout le reste. Lorsque la commission

d'enquête s'exprimera au stade de l'enquête publique, il sera également le compte rendu du débat public dans les années à venir. D'une certaine manière, le débat public vivra au travers de ces procédures et ce n'est pas anodin. Il faudra, vous aussi, que vous portiez votre voix citoyenne, votre voix d'élu, votre voix de parties prenantes ou d'acteurs professionnels et que vous veniez pour pouvoir poursuivre ce travail, mais qui subsistera. Bon courage. Merci de faire vivre la démocratie.